

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2539

17 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>AFS Participations S.A.</b> .....	<b>121831</b>	<b>Foncière des Caraïbes S.A.</b> .....	<b>121827</b>
<b>AKH</b> .....	<b>121839</b>	<b>Gdansk Port Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>121830</b>
<b>AKH Luxco</b> .....	<b>121842</b>	<b>Ildiko Holding S.A.</b> .....	<b>121841</b>
<b>Albergo S.à r.l.</b> .....	<b>121872</b>	<b>International Capital Investments Compa-</b>	
<b>Allegrove Capital S.à r.l.</b> .....	<b>121829</b>	<b>ny Holding S.A.</b> .....	<b>121828</b>
<b>Anoi Estates S.A.</b> .....	<b>121832</b>	<b>Jet-i Lending S.à r.l.</b> .....	<b>121830</b>
<b>Anquith Holding S.A.</b> .....	<b>121835</b>	<b>Lab Datavault S.A.</b> .....	<b>121838</b>
<b>Apax Boston S.à r.l.</b> .....	<b>121843</b>	<b>Lab Services PSF S.A.</b> .....	<b>121834</b>
<b>Arcipelagos Sicav</b> .....	<b>121836</b>	<b>Lab Services S.A.</b> .....	<b>121833</b>
<b>Asia Generics S.à r.l.</b> .....	<b>121832</b>	<b>Lemanik Sicav</b> .....	<b>121839</b>
<b>Ataraxie Holding S.A.</b> .....	<b>121841</b>	<b>Linux Holding S.A.</b> .....	<b>121827</b>
<b>Avior S.A.</b> .....	<b>121840</b>	<b>MediaCenter Service Immobilier S.A.</b> ...	<b>121836</b>
<b>Avola Patrimoine &amp; Associés S.A.</b> .....	<b>121838</b>	<b>ML EMGF Mosel S.à r.l.</b> .....	<b>121871</b>
<b>Babcock &amp; Brown European Investments</b>		<b>Monterey Capital IV Sàrl</b> .....	<b>121834</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>121839</b>	<b>Motion Prod Management S.A.</b> .....	<b>121828</b>
<b>Biofilux Nutrition S.A.</b> .....	<b>121838</b>	<b>Muse Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>121833</b>
<b>Cabrillo Capital I S.à r.l.</b> .....	<b>121833</b>	<b>Neochimiki Luxembourg S.A.</b> .....	<b>121834</b>
<b>Circo S.à r.l.</b> .....	<b>121830</b>	<b>NEThave Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>121836</b>
<b>Compagnie Internationale de Participa-</b>		<b>NEThave Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>121837</b>
<b>tions S.A.</b> .....	<b>121842</b>	<b>Norisco Holding S.A.</b> .....	<b>121872</b>
<b>Couleur Facade et Plafonnage S.à r.l.</b> ...	<b>121840</b>	<b>Novator Telecom Poland S.à r.l.</b> .....	<b>121829</b>
<b>Daolux AG</b> .....	<b>121841</b>	<b>Pamajaro S.A.</b> .....	<b>121837</b>
<b>Dumbarton Associates S.A.</b> .....	<b>121831</b>	<b>Pengana Credo Property (Luxembourg)</b>	
<b>Elbblick (Alpha) S.à r.l.</b> .....	<b>121829</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>121826</b>
<b>Elbblick (Bravo) S.à r.l.</b> .....	<b>121829</b>	<b>Rac Trading SA</b> .....	<b>121827</b>
<b>Elbblick (Delta) S.à r.l.</b> .....	<b>121832</b>	<b>RCR Industrial Flooring S.à r.l.</b> .....	<b>121839</b>
<b>Elbblick (Echo) S.à r.l.</b> .....	<b>121831</b>	<b>Reinet Investments S.C.A.</b> .....	<b>121844</b>
<b>Elbblick (Foxtrot) S.à r.l.</b> .....	<b>121826</b>	<b>Richemont S.A.</b> .....	<b>121844</b>
<b>Elbblick (Hotel) S.à r.l.</b> .....	<b>121835</b>	<b>RMF International S.A.</b> .....	<b>121836</b>
<b>Elbblick (India) S.à r.l.</b> .....	<b>121826</b>	<b>S.A. Marinazur</b> .....	<b>121828</b>
<b>Elbblick (Juliet) S.à r.l.</b> .....	<b>121826</b>	<b>Servi-Team s.à r.l.</b> .....	<b>121837</b>
<b>Essers Luxembourg S.A.</b> .....	<b>121842</b>	<b>Severn Trent Luxembourg Overseas Fi-</b>	
<b>European Airport Services S.A.</b> .....	<b>121830</b>	<b>nance S.A.</b> .....	<b>121837</b>
<b>European Finance Partners S.A.</b> .....	<b>121828</b>	<b>Sunrise International S.A.</b> .....	<b>121843</b>
<b>Florea International S.A.</b> .....	<b>121827</b>	<b>Valdi Communications S.à r.l.</b> .....	<b>121835</b>

**Elbblick (Juliet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.089.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008128049/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02067. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Elbblick (India) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.060.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008128055/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02065. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Elbblick (Foxtrot) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.077.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008128070/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02054. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Pengana Credo Property (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.184.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.676.

Le bilan au 30 juin 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PENGANA CREDO PROPERTY (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008128521/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02618. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Florea International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 133.097.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme  
*Florea International S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2008128522/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02612. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Foncière des Caraïbes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 83.997.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
*Foncière des Caraïbes S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2008128523/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02606. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Rac Trading SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 47.288.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128516/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02280. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Linux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 92.387.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.  
*Pour le Conseil d'Administration*  
Signature

Référence de publication: 2008128149/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01701. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Motion Prod Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 113.780.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008128514/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02061. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**International Capital Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 38.612.

Rapports et comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008128112/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02154. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**European Finance Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 38.741.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008128121/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01702. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**S.A. Marinazur, Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 23.575.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128104/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07726. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Eibblick (Bravo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.071.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008128101/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02051. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Eibblick (Alpha) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.073.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008128107/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02049. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Novator Telecom Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.525,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 107.408.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128122/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01703. - Reçu 44,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Allegrove Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 100.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.559.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

*Allegrove Capital S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008128520/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02621. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Jet-i Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 115.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128541/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01283. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Gdansk Port Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 23.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 110.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128544/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01268. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Circo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 100.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128143/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03357. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**European Airport Services S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 71.049.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

*Pour European Airport Services S.A.*

Claude GEIBEN / Andrea GOTTI LEGA

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008129077/8697/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00452. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**AFS Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 93.792.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008128524/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01138. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Elblick (Echo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.078.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008128074/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02053. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Dumbarton Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 86.081.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2008 à 13.15 heures*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *administrateurs:*

\* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

\* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

\* M. Goldstein Daniel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- *administrateur-délégué:*

\* M. Goldstein Daniel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- *commissaire aux comptes:*

\* Bourkel Pavon & Partners S.A. 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2009.

121832

Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008127820/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Anoi Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.296.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 31 mars 2008*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir

*Administrateurs:*

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

- M. Michel Bourkel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS B 39.844,  
qui tous acceptent, pour l'exercice 2008 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008127832/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Elblick (Delta) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.070.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008128093/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02052. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Asia Generics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 61.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.467.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128092/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08781. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Cabrillo Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 34.100,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.388.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008128090/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08081. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Lab Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 51.687.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128169/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02190. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080149600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.601.

Suite aux cessions en date du 4 septembre 2008 des 725 parts sociales détenues par la société WINDSOR AUDIO LLC, la situation est dorénavant la suivante:

1. Columbus VC Ltd.	1.909 parts sociales
2. EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A.	906 parts sociales
3. MONARCHY ENTERPRISES HOLDINGS B.V.	906 parts sociales
4. CPH Capital Pty Ltd.	725 parts sociales
5. Trian Partners Master Fund, L.P.	522 parts sociales
6. Trian Partners, L.P.	130 parts sociales
7. TCMG-MA, LLC	44 parts sociales
8. Trian Partners Parallel Fund I, L.P.	24 parts sociales
9. Trian Partners Parallel Fund II, L.P.	5 parts sociales

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Muse Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127855/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Neochimiki Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.546.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 août 2008:*

- Est nommée administrateur de classe B de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur de classe B démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Sont nommés administrateurs de classe A de la société M. Charalampos Stavrinouidakis, CFO of Neochimiki Group, professionally residing at 34, Pentelis street, 17564 Palaio Faliro, Athens en remplacement de l'administrateur de classe A démissionnaire M. Lavrentis Lavrentiadis, M. Konstantinos Moutsos, CEO of Neochimiki S.A., professionally residing at 34, Pentelis street, 17564 Palaio Faliro, Athens en remplacement de l'administrateur de classe A démissionnaire Mme Smaragda Liarmakopoulou et M. Karl-Heinrich Förster, Senior Director Neochimiki S.A., professionally residing at 34, Pentelis street, 17564 Palaio Faliro, Athens en remplacement de l'administrateur de classe A démissionnaire Mme Grammatiki Arvaniti.

- Les mandats des nouveaux administrateurs de classe A et B prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008127914/1463/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Lab Services PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.145.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128167/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02179. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Monterey Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.087.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.538.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128087/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08090. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Anquith Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.215.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANQUITH HOLDING S.A.

A. VIGNERON / S. KRANCENBLUM

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008128077/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01780. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Elbblick (Hotel) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.061.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008128060/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02056. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Valdi Communications S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.400,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 68.430.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2008*

*Première résolution*

L'associé unique décide que le siège social actuellement situé 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg sera transféré rétroactivement, à compter du 1<sup>er</sup> août 2008, au 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée, la société FIDCOSERV S.à r.l., sise 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B45049.

La société FIDCOSERV S.à r.l., représentée par son gérant technique Monsieur Romain KETTEL, déclare accepter le mandat de gérant qui vient de lui être confié.

L'associé unique révoque Monsieur FALCONELLO JR Samuel R. de sa fonction de gérant (catégorie A).

L'associé unique prend acte de la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de sa fonction de gérant (catégorie B) à la date du 13/08/2008.

La société est désormais valablement engagée par la signature du gérant unique.

Extrait conforme  
Pour FIDCOSERV SARL  
Monsieur Romain KETTEL

Référence de publication: 2008127994/597/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Arcipelagos Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société, avec effet au 4 juin 2008. Dès lors, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission et de pourvoir à mon remplacement dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Andrea PRENCIPE.

Référence de publication: 2008127921/1494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**MediaCenter Service Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.392.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008127953/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**NETHave Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.643.

Acte Constitutif publié à la page 53 626 du Mémorial C n° 1118 du 8 novembre 2004, modifié à la page 26 207 du Mémorial C n° 546 du 5 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129079/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01933. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**RMF International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.929.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008128152/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00632. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**NEThave Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.642.

Acte Constitutif publié à la page 53594 du Mémorial C n ° 1117 du 8 novembre 2004, modifié à la page 26661 du Mémorial C n ° 556 du 5 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129080/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01931. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Pamajaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.206.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128769/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09093. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Servi-Team s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 46.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SERVI-TEAM SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008129101/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01834. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.111.

Les comptes annuels pour la période du 31 mai 2007 (date de constitution) au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Référence de publication: 2008128226/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01500. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Biofilux Nutrition S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-5534 Remich, 23, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 64.748.

*Résumé de l'assemblée générale extraordinaire du 06 octobre 2008*

L'assemblée Générale Extraordinaire de BIOFILUX NUTRITION S.A s'est réunie le lundi 06 octobre 2008 à 8 h00, au 6, bld de la Foire, L-1528 Luxembourg, sur convocation de MAGELUX S.A en date du 28 août 2008.

*Ordre du jour:*

Après délibérations sont révoqués du conseil d'administration:

Mme Joëlle LABARDE de son mandat d'Administrateur délégué de BIOFILUX NUTRITION S.A

HEXAGONE INVEST SA, 23, rue foascht, L 5534 REMICH

Mr Hugues FONTAINE, Douar El Ghazoua, MA 44000 Essaouira, Maroc

Sont nommés au conseil d'administration:

Magelux S.A, dont le siège est au 23, rue Foascht, L-5534 Remich, RCS B 55 541

Megapolis International S.A dont le siège est P.O. Box 3152 Road Town, Tortola BRITISH VIRGIN ISLANDS

Manufacturing Services S.A dont le siège est 6, bld de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS B 134 172

Il est nommé au mandat de commissaire au compte MANUFACTURING SERVICES S.A

Le conseil d'administration nomme comme administrateur, délégué à la gestion journalière, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle MAGELUX SA,

L'assemblée générale approuve ces résolutions à l'unanimité des voix présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Jérôme FONTAINE / Delphine FONTAINE

*Le Président / La Secrétaire de séance*

Référence de publication: 2008127426/1826/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01977. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Avola Patrimoine & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.273.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008129099/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09254. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Lab Datavault S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 50.922.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008128173/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02192. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

Je suis au regret de vous annoncer ma démission de ma fonction d'Administrateur de votre société, avec effet au 4 juin 2008. Dès lors, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission et de pourvoir à mon remplacement dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Andrea PRENCIPE.

Référence de publication: 2008127918/1494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**AKH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.948.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129106/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02530. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

*Pour RCR Industrial Flooring S.à r.l.*

SGG Corporate Services S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008129103/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02852. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.10.08.

Caroline BONALD / Mark DUNSTAN.

Référence de publication: 2008129081/8106/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02724. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Avior S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.219.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128156/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00630. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Couleur Facade et Plafonnage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3354 Leudelange, 15B, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 128.212.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A COMPARU:

Monsieur Julio Manuel OLIVEIRA SILVA, chauffeur, né à Ferreira a Nova (Portugal) le 12 avril 1966, demeurant à L-4520 Nieder Korn, 52, rue des Fleurs.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "COULEUR FACADE ET PLAFONNAGE S.à r.l.", avec siège social à L-3354 Leudelange, 15B, rue de la Forêt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1421 du 11 juillet 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 128.212.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Julio Manuel OLIVEIRA SILVA, prénommé.

III.- La Société n'ayant jamais eu d'activité, l'associé unique décide par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à son profit. L'associé unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

L'associé unique déclare en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

L'associé unique déclare également être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société est accordée à Monsieur Julio Manuel OLIVEIRA SILVA, prénommé.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4520 Nieder Korn, 52, rue des Fleurs.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Julio Manuel OLIVEIRA SILVA, Tom METZLER.



121841

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36078 - Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 septembre 2008.

Tom Metzler.

Référence de publication: 2008128581/222/42.

(080150182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

---

**Ildiko Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.685.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ILDIKO HOLDING S.A.*

A. VIGNERON / B. PARMENTIER

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008128073/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01804. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Daolux AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 54.071.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2007 tenue à 11.00 heures le 14 avril 2008*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

\* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

\* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

\* M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

\* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417, Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

\* Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'exercice 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008127822/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Ataraxie Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATARAXIE HOLDING S.A.

F. DUMONT / F.-M. LANNERS

*Administrateur / Director, Chairman of the Board of Directors*

Référence de publication: 2008128076/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01785. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Essers Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 63.788.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128100/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07734. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**Compagnie Internationale de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.242.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007  
tenue à 14.00 heures le 16 juin 2008*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

*Administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

*Commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008127812/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

---

**AKH Luxco, Société en Commandite par Actions (en liquidation).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.981.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AKH Luxco  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008129107/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02535. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

**Apax Boston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 91.866.799,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.340.

—  
EXTRAIT

En date du 14 août 2008, WW Nominees Limited a transféré le nombre de parts sociales suivantes, représentant toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, aux deux sociétés suivantes:

- Boston A (Gibraltar) Limited, une limited company constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road (Gibraltar), inscrite auprès du Registrar of Companies de Gibraltar sous le numéro 101179:

3.904 parts sociales ordinaires, 3.187.514 parts sociales privilégiées de classe A, 3.187.512 parts sociales privilégiées de classe B, 3.187.512 parts sociales privilégiées de classe C, 3.187.512 parts sociales privilégiées de classe D, 3.187.512 parts sociales privilégiées de classe E, 3.187.512 parts sociales privilégiées de classe F, 3.187.512 parts sociales privilégiées de classe G, 3.187.512 parts sociales privilégiées de classe H et 3.187.512 parts sociales privilégiées de classe I

- Boston B1 (Gibraltar) Limited, une limited company constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road (Gibraltar), inscrite auprès du Registrar of Companies de Gibraltar sous le numéro 101180:

7.346 parts sociales ordinaires, 5.997.923 parts sociales privilégiées de classe A, 5.997.917 parts sociales privilégiées de classe B, 5.997.917 parts sociales privilégiées de classe C, 5.997.917 parts sociales privilégiées de classe D, 5.997.917 parts sociales privilégiées de classe E, 5.997.917 parts sociales privilégiées de classe F, 5.997.917 parts sociales privilégiées de classe G, 5.997.917 parts sociales privilégiées de classe H et 5.997.917 parts sociales privilégiées de classe I

Il résulte de ce qui précède que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Classe	Apax US VII	Apax A	Apax B1	Total
Parts sociales ordinaires . . . . .	1.250	3.904	7.346	12.500
Parts sociales privilégiées classe A . . . . .	1.020.606	3.187.514	5.997.923	10.206.043
Parts sociales privilégiées classe B . . . . .	1.020.603	3.187.512	5.997.917	10.206.032
Parts sociales privilégiées classe C . . . . .	1.020.603	3.187.512	5.997.917	10.206.032
Parts sociales privilégiées classe D . . . . .	1.020.603	3.187.512	5.997.917	10.206.032
Parts sociales privilégiées classe E . . . . .	1.020.603	3.187.512	5.997.917	10.206.032
Parts sociales privilégiées classe F . . . . .	1.020.603	3.187.512	5.997.917	10.206.032
Parts sociales privilégiées classe G . . . . .	1.020.603	3.187.512	5.997.917	10.206.032
Parts sociales privilégiées classe H . . . . .	1.020.603	3.187.512	5.997.917	10.206.032
Parts sociales privilégiées classe I . . . . .	1.020.603	3.187.512	5.997.917	10.206.032
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>9.186.680</b>	<b>28.691.514</b>	<b>53.988.605</b>	<b>91.866.799</b>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2008128946/260/41.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01003. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Sunrise International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.555.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128218/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01504. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Reinet Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation,  
(anc. Richemont S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.576.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of October.

Before Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of Richemont S.A. having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register, section B, under number B 16.576 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Robert Elter, notary residing in Luxembourg, on 5th March, 1979, published in the Mémorial, Recueil Spécial C No. 133 of 15th June 1979. The Articles of Incorporation were amended for the last time on 11th November, 2002, published in the Mémorial C, No. 1799 on the 19th December, 2002.

The meeting was opened at 02,00 p.m. by Mr Eloy Michotte, corporate finance director, residing at 15th Hill Street, London, W1J 5QT, United Kingdom, being in the chair.

The chairman appointed Mr Matthew Kilgarriff, company secretary, with professional address at 50, chemin de la Chênaie, 1293 Bellevue, Geneva, Switzerland, as secretary, and the meeting appointed Mrs Regina Gosch, accountant, with professional address at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

- Report of the Board of Directors relating to the proposed reorganisation of the Company.
- Items on which a resolution is to be passed:

Item I:

A.

(i) The cancellation of all of the one million nine hundred and fourteen thousand (1,914,000) existing shares and reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of two hundred fifteen million Euro (€ 215,000,000) against transfer to Compagnie Financière Richemont S.A. of the entire luxury business of the Company consisting in all 1,007,500 shares held by the Company in Richemont International S.A., a société anonyme established under the laws of Switzerland; 300,000 shares in Richemont Holding Services S.A., a société anonyme established under the laws of Luxembourg; 488,490,000 shares in Richemont Luxury Group S.A., a société anonyme established under the laws of Luxembourg; and 300,000 shares in Richemont Finance S.A. a société anonyme established under the laws of Luxembourg; having a book value of five billion one hundred seventy eight million seven hundred six thousand nine hundred and seventy six Euro (€ 5,178,706,976), with the simultaneous creation of a blocked reserve account of an amount of two hundred fifteen million Euro (€ 215,000,000) by transfer of the corresponding amount from the free reserves;

(ii) decision to simultaneously convert the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as a securitisation company under the law of March 22, 2004 on securitisation and to simultaneously convert the Participation Reserve of six hundred and forty five million Euro (€ 645,000,000) into capital and of the five hundred seventy-four million two hundred thousand (574,200,000) participation certificates into new Ordinary Shares;

(iii) decision to increase the capital by a further amount of one thousand one hundred and twenty three Euro (€1,123) against the issue of one thousand (1,000) Management Shares to Reinet Investments Manager S.A. (the "Manager");

(iv) the adoption by the Company of new articles of incorporation in the form set out in an information memorandum sent to the shareholders of, and published on the internet site of, Compagnie Financière Richemont S.A. (and a set out in resolution 1), including a new objects clause in the form set out below:

**" Art. 4. Object**

4.1. The Company's corporate purpose is securitisations and any activity ancillary or related thereto and/or provided for under and subject to the Luxembourg Law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), through the acquisition, holding and/or assumption, directly or through any other undertaking of any kind, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation, any kind of securities, loans, receivables, units, guarantees and other

assets, including assets related to real estate) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties, collectively referred to herein as the "underlying assets."

4.2. The Company may issue, directly or indirectly through intermediary companies, any kind of securities of any form or nature whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments as well as options or warrants giving rights to shares, whose value, return or yield depend directly or indirectly on the risks relating to the underlying assets.

4.3. The Company may also borrow or raise funds in the form of loans or otherwise from any entity in order to fund or partly fund the acquisition, holding or assumption of underlying assets and/or to comply with any payment, distributions or other obligation it may have with respect to any of the Company's securities or under any agreement to be entered into in the context of a securitisation. The Company may proceed to any distribution of any kind and may proceed to Share buy backs to provide a return to shareholders. The Company may directly or indirectly fund any such distributions or buy back in any way including through the taking up of loans, the provision of security for any financing to the Company or direct or indirect subsidiaries or related entities, the issue of securities of any kind or otherwise.

4.4. The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the underlying assets through any means (including by means of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions).

4.5. Within the context of securitisations, the Company may (directly or indirectly) (i) acquire, hold and dispose in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and/or foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets); (ii) acquire or assume risks by means of granting loans, guarantees, securities or other funding to Luxembourg and/or foreign entities; (iii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes, units and other securities or financial instruments of any kind and contracts on one or more instruments or related thereto; and (iv) always in the context of the securitisation of such risks provide any financial assistance to the undertakings forming part of such investments by providing without limitation guarantees or securities or loans in any form or subordinating its rights or enter into any undertaking or other agreement; (v) acquire and own, administer, develop and manage its portfolio (including, among others, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) in this paragraph). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and any other entities.

4.6. The Company may grant any kind of security interests on its assets under any law to any investor, trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative, or any other person representing investors or any other party involved in the securitisation or any creditors of the Company or of any direct or indirect subsidiaries or related entities within the context of a securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a securitisation in order to secure the payment or other obligations of the Company or of any of its direct or indirect subsidiaries or related entities under any security issued or agreement for the purpose of or in relation to the acquisition and securitisation of such assets. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to or in the context of, a securitisation.

4.7. The Company may assign, transfer or otherwise dispose of part or all of the underlying assets in such manner and for such compensation as the Manager or any person appointed for such purpose shall approve at such time. The Company may use all or part of any income or return from any of the underlying assets (including resulting from the sale thereof) to acquire other or further underlying assets (directly or indirectly) and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

4.8. The Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of its purpose (while however always remaining within the scope of the Luxembourg Securitisation Law). The Company may, from time to time, hold funds received from issuances of its Shares or of other securities in the Company pending investment by means of securitisation. In addition, the Company may retain certain funds not distributed in accordance with the terms of its dividend policy. The Manager may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all time funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the Manager. Such activities include, in particular, ongoing management expenses (including overhead), remuneration of the Manager, out-of-pocket expenses of the Manager, insurance fees and service fees. Reserve account funds will be distributed to shareholders in the Company if the Manager determines that incurrence of further short term operating costs or working capital expenditures is unlikely.

4.9. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank (the "Custodian"), which shall satisfy the requirements of the Securitisation Law. All liquid assets and securities owned by the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the Securitisation Law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, another eligible credit institution shall be immediately appointed as successor Custodian, such appointment to take place not more than two months following the withdrawal of the original Custodian."

(v) the adoption by the Company of a new name, "Reinet Investments S.C.A."

B. The subscription of 1,000 Management Shares by the Manager at a subscription price of twenty Euro (€ 20) per Management Share (payable in cash).

C. The determination of the date on which the actions referred to in items A and B above shall become effective, it being proposed that this is the date on which all conditions referred to hereafter shall have been met and on which the corresponding actions to be taken by Compagnie Financière Richemont S.A. (which include, among other things, the de-twining of the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. from the participation certificates of the Company) shall become effective and the instruction to the board of directors of the Company to acknowledge the taking of such action by Compagnie Financière Richemont S.A., to issue immediately thereupon the Management Shares to the Manager and to acknowledge that thereby all the changes to the Articles of Incorporation, including the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions), come into force and that at the time of such acknowledgment the directors cease to hold office and all management powers shall be exercised by the Manager as described in the Articles of Incorporation (as amended).

D. The reduction of the issued share capital of the Company, to occur after the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and the conversion of the existing participation certificates into Ordinary Shares by the cancellation of approximately 495,599,271 Ordinary Shares and the transfer by the Company to the then former holders of the Ordinary Shares so cancelled of 351,032,964 shares held by the Company in British American Tobacco p.l.c. ("BAT"), with power to the Manager to deal with any rounding as the Manager shall deem fair and reasonable. The cancellation of the Ordinary Shares in the Company shall be implemented (in compliance with the principles of the equal treatment of the holders of the Ordinary Shares) by the Manager and within a period of two months following the effective date referred to in item C above by taking the following steps:

- (i) announcing the proposed reduction of capital;
- (ii) determining the effective date of the reduction of capital, allocating the BAT shares to the persons entitled thereto and cancelling the corresponding Ordinary Shares of the Company in the Company's share register;
- (iii) debiting the capital account of the Company by the amount of the reduction of capital, creating a special reserve account equal to the accounting par of the Ordinary Shares so cancelled and debiting the balance of the book value of the BAT shares so distributed from all other reserves (excluding the special reserve account referred to above);
- (iv) determining consequently the final amount of the reduction of capital and the number of Ordinary Shares cancelled;
- (v) acknowledging the consequential amendments to the Articles of Incorporation and recording such amendments by notarial deed,
- (vi) generally taking any step, action or formality as appropriate or useful to implement this decision.

E. Decision to increase the share capital of the Company after the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and the conversion of the existing participation certificates into Ordinary Shares and on or around the date of the reduction of capital referred to in item D above, by the issue of 30,255,541 Ordinary Shares (such shares to rank pari passu with the Ordinary Shares of the Company existing at such date) and authorisation to the Manager to accept subscriptions for Ordinary Shares and to issue such Ordinary Shares at a price equal to the net asset value computed in accordance with the valuation principles laid down in the Articles of Incorporation to be adopted pursuant to item A of this resolution directly or indirectly to shareholders of Remgro Limited against the direct or indirect contribution of 21,430,000 shares in BAT.

F. Instruction to issue thereafter on behalf of the Company to all shareholders of the Company warrants (for every Ordinary Share held) entitling holders of such warrants to subscribe for additional Ordinary Shares in the Company at a ratio to be determined by the Manager subject to the approval of the Board of Overseers, whereby such Ordinary Shares shall be subscribed for by contributing a fixed number of shares in BAT or an equivalent contribution to be determined by the Manager in its sole and absolute discretion upon exercise of the warrants (the "Subscription Exchange Ratio") and to authorise the Manager to determine (i) with the approval of the Board of Overseers the Subscription Exchange Ratio which will be at a discount to the exchange ratio calculated by the theoretical share price of the Company ex-the subscription rights divided by the share price of BAT converted into Euro, (ii) all additional terms and conditions of such warrants and (iii) the procedure for the issue of the Ordinary Shares, including the removal of the preferential subscription rights provided by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and to issue Ordinary Shares upon exercise of the warrants and receipt of the contribution referred to above.

G. Instruction to enter into an underwriting agreement in connection with the Ordinary Shares to be issued pursuant to the issue of warrants and issue, within two trading days on the Luxembourg Stock Exchange of the issue of Ordinary Shares pursuant to item F of additional Ordinary Shares, out of the authorised share capital of the Company with a minimum of 5,000,000 Ordinary Shares, to the underwriters or as they may direct if so requested by the underwriters whereby the issue of such Ordinary Shares shall be made against contribution in kind of shares in BAT or an equivalent contribution to be determined by the Manager in its sole and absolute discretion. The issue of additional Ordinary Shares will be at an exchange ratio determined by the Manager, which will be, at the time of determining the Subscription Exchange Ratio, calculated as the estimated net asset value per Ordinary Share after the issue of Ordinary Shares pursuant to item F above divided by the share price of BAT converted into Euro.

Item II:

The election of a Board of Overseers to consist of a minimum of three persons, it being proposed that the following persons be elected as members of the Board of Overseers with effect from the effective date referred to in item C of Resolution 1 and until the holding of the ordinary general meeting of the shareholders of the Company to be held by 30 September 2009:

- Yves-Andre Istel, 1251, avenue of the Americas, 51st Floor, NY 10020 New York, United States of America;
- Ruggero Magnoni, 4, Piazza del Carmine, 20121 Milano, Italy ;
- Alan Quasha, 40 West, 57th Street, 20th Floor, NY 10019 New York, United States of America;
- Jürgen Schrempf, Armulfstrasse 61, D-80636 Munich, Germany.

Item III:

Authorisation to be given to the Manager to from time to time purchase, acquire or receive, in the name of the Company, shares in the Company up to ten per cent (10%) of the issued share capital from time to time, over the stock exchange or in privately negotiated transactions or otherwise, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no less than 80% of the lowest stock price over the 30 days preceding the date of the purchase and (B) no more than (i) the higher of 5% above the average market value of the Company's Ordinary Shares for the 5 business days prior to the day the purchase is made and (ii) a price higher than the higher of the price of the last independent trade and the highest current independent bid on the trading venues where the purchase is to be carried out and on such terms as shall be determined by the Manager, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months.

Conditionality:

Resolutions on the above items shall only become effective upon: (i) the resolutions set out in the notice (published on or about the same date as the notice convening the present meeting) convening an extraordinary meeting of Compagnie Financière Richemont S.A. having been passed by the shareholders of Compagnie Financière Richemont S.A.; (ii) the board of directors of Compagnie Financière Richemont S.A. taking the necessary steps to de-twin the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. from the participation certificates issued by the Company to enable the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. to be traded separately from the participation certificates issued by the Company; (iii) the A shares in Compagnie Financière Richemont S.A. being listed on the EU-Compatible segment of the SIS SWX Swiss Exchange and admitted to trading on the EU-regulated segment of SWX Europe Limited; (iv) the ordinary shares of Reinet Investments S.C.A. being admitted to trading on the Luxembourg Stock Exchange; (v) the depositary receipts representing the ordinary shares of Reinet Investments S.C.A. being admitted to trading on the Johannesburg Stock Exchange; (vi) the depositary receipts representing the ordinary shares of Compagnie Financière Richemont S.A. being admitted to trading on the Johannesburg Stock Exchange; and (vii) the passing of the resolutions set out in the notice convening a meeting of the shareholders of Remgro Limited (published on or about the same date as this notice) by such shareholders or the waiver by Remgro Limited of such resolutions in accordance with their terms.

II. The extraordinary general meeting convened for 1st September 2008 could not validly deliberate since the quorum requirements for voting the points on the agenda of such meeting were not satisfied, so that it was necessary to convene a second meeting of shareholders and of participation certificate holders. Thus, notices convening the present extraordinary general meeting have been published in the Mémorial C, the Luxemburger Wort and the Tageblatt on 2 September, 2008 and on 18 September, 2008.

III. The shareholders and participation certificates holders present or represented, the proxies of the shareholders and participation certificates holders represented and the number of their shares and participation certificates respectively are shown on attendance lists; these attendance lists, signed by the shareholders and participation certificate holders present respectively the proxyholders of the shareholders and the participation certificate holders represented, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders and the holders of the participation certificates holders initialled by the board of the meeting and the undersigned notary and the said attendance lists will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. As it appears from said attendance list out of 1,914,000 shares outstanding, 1,914,000 shares are represented at the present general meeting and out of 574,200,000 participation certificates outstanding, 190,954,178 participation certificates are represented at the present meeting. Such figure does not include the participation certificates held by the Company.

In accordance with article 67-1 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting may validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented and regardless of the number of participation certificates represented at the meeting.

In accordance with article 67-1 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, a resolution on item I of the agenda will be adopted if voted by two thirds (2/3) of the shareholders and two thirds (2/3) of the participation certificate holders present or represented.

Resolutions on item II and III of the agenda will be adopted if voted by a simple majority of the shareholders and a simple majority of the participation certificate holders present or represented irrespective of the proportion of the outstanding shares and the participation certificates which are represented at the meeting.

It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out above.

After the foregoing was approved by the meeting, the chairman of the meeting draw the attention of the persons attending the meeting to the detailed report contained in the information memorandum sent to all shareholders explaining the rationale of the proposals put before the meeting. The chairman further gave an explanation as to the composition of the assets to be transferred to Compagnie Financière Richemont S.A. upon reduction of the Company's share capital and informed the persons attending of certain events regarding such assets occurred since the publication of the information memorandum and the notices convening the present meeting. Thereupon there appeared Reinet Investments Manager S.A., a société anonyme with registered office at 65, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (the "Manager") represented by Maître Yves Prussen acting pursuant to power of attorney dated 28th August, 2008 which shall remain annexed to the minutes of this meeting, who declared to subscribe and to pay for the one thousand (1,000) Management Shares to be issued by a payment in cash of the amount of twenty thousand Euro (20,000 €) as contemplated in the agenda under item I B. Evidence of the payment of the amount of twenty thousand Euro (20,000 €) was made available to the undersigned notary. It was noted that the warrants referred to in the proposed resolution F constitute subscription rights, which will be subject to terms and conditions that are different from the subscription rights that otherwise would be provided by law and that are removed by the same resolution. Thereupon the shareholders and participation certificates holders, acting in general meeting, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves that:

A. The following shall occur simultaneously on the effective date referred to under C. below:

(i) the current issued share capital of the Company shall be reduced by an amount of two hundred fifteen million Euro (€ 215,000,000) by cancellation of all of the one million nine hundred fourteen thousand (1,914,000) existing shares against transfer of the entire luxury business of the Company and a corresponding amount of two hundred fifteen million Euro (€ 215,000,000) shall be transferred from the free reserves to a blocked reserve;

(ii) such repurchase and cancellation shall be made against transfer to Compagnie Financière Richemont S.A. of the entire luxury business of the Company, consisting in all 1,007,500 shares held by the Company in Richemont International S.A., a société anonyme established under the laws of Switzerland; 3,651,874 shares in Richemont Holding Services S.A., a société anonyme established under the laws of Luxembourg; 488,400,000 shares in Richemont Luxury Group Limited, a company governed by the laws of Jersey (previously established under the laws of Luxembourg as Richemont Luxury Group S.A. and the domicile of which has been transferred to Jersey); and 300,000 shares in Richemont Finance S.A. a société anonyme established under the laws of Luxembourg; having a book value of five billion one hundred seventy-eight million seven hundred six thousand nine hundred and seventy-six Euro (€ 5,178,706,976);

(iii) the Company shall be converted into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as securitisation company under the law of March 22, 2004 on securitisation, the Participation Reserve of six hundred and forty-five million (645,000,000) Euro shall be converted into capital and the five hundred seventy-four million two hundred thousand (574,200,000) participation certificates in issue shall be converted into new Ordinary Shares;

(iv) the adoption of new Articles of Incorporation in the form set out below, including a new object clause (to convert the Company into a securitisation company) in the form set out in article 4 of the proposed Articles of Incorporation and the adoption by the Company of a new name, "Reinet Investments S.C.A." shall come into force.

"Articles of Incorporation of Reinet Investments S.C.A.

### **Title I.- Denomination, Registered Office, Duration, Object**

**Art. 1. Denomination.** There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "Reinet Investments S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and in particular the law of 22nd March, 2004 on securitisation and these Articles of Incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined in Article 13). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.



**Art. 3. Duration.** The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 14 shall apply.

#### **Art. 4. Object**

4.1. The Company's corporate purpose is securitisations and any activity ancillary or related thereto and/or provided for under and subject to the Luxembourg Law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), through the acquisition, holding and/or assumption, directly or through any other undertaking of any kind, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation, any kind of securities, loans, receivables, units, guarantees and other assets, including assets related to real estate) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties, collectively referred to herein as the "underlying assets".

4.2. The Company may issue, directly or indirectly through intermediary companies, any kind of securities of any form or nature whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments as well as options or warrants giving rights to shares, whose value, return or yield depend directly or indirectly on the risks relating to the underlying assets.

4.3. The Company may also borrow or raise funds in the form of loans or otherwise from any entity in order to partly fund the acquisition, holding or assumption of underlying assets and/or to comply with any payment, distributions or other obligation it may have with respect to any of the Company's securities or under any agreement to be entered into in the context of a securitisation. The Company may proceed to any distribution of any kind and may proceed to Share buy backs to provide a return to shareholders. The Company may directly or indirectly fund any such distributions or buy back in any way including through the taking up of loans, the provision of security for any financing to the Company or direct or indirect subsidiaries or related entities, the issue of securities of any kind or otherwise.

4.4. The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the underlying assets through any means (including by means of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions).

4.5. Within the context of securitisations, the Company may (directly or indirectly) (i) acquire, hold and dispose in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and/or foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets); (ii) acquire or assume risks by means of granting loans, guarantees, securities or other funding to Luxembourg and/or foreign entities; (iii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes, units and other securities or financial instruments of any kind and contracts on one or more instruments or related thereto; and (iv) always in the context of the securitisation of such risks provide any financial assistance to the undertakings forming part of such investments by providing without limitation guarantees or securities or loans in any form or subordinating its rights or enter into any undertaking or other agreement; (v) acquire and own and administer its portfolio (including, among others, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) in this paragraph). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and any other entities.

4.6. The Company may grant any kind of security interests on its assets under any law to any investor, trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative, or any other person representing investors or any other party involved in the securitisation or any creditors of the Company or of any direct or indirect subsidiaries or related entities within the context of a securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a securitisation in order to secure the payment or other obligations of the Company or of any of its direct or indirect subsidiaries or related entities under any security issued or agreement for the purpose of or in relation to the acquisition and securitisation of such assets. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to or in the context of, a securitisation.

4.7. The Company may assign, transfer or otherwise dispose of part or all of the underlying assets in such manner and for such compensation as the Manager or any person appointed for such purpose shall approve at such time. The Company may use all or part of any income or return from any of the underlying assets (including resulting from the sale thereof) to acquire other or further underlying assets (directly or indirectly) and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

4.8. The Company may perform all technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of its purpose (while however always remaining within the scope of the Luxembourg Securitisation Law). The Company may, from time to time, hold funds received from issuances of its Shares or of other securities in the Company pending investment by means of securitisation. In addition, the Company may retain certain funds not distributed in accordance with the terms of its dividend policy. The Manager may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all time funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the Manager. Such activities include, in particular, ongoing management expenses (including overhead), remuneration of the Manager, out-of-pocket expenses of the Manager, insurance fees and service fees. Reserve account funds will be distributed to shareholders in

the Company if the Manager determines that incurrence of further short term operating costs or working capital expenditures is unlikely.

4.9. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank (the "Custodian"), which shall satisfy the requirements of the Securitisation Law. All liquid assets and securities owned by the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the Securitisation Law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, another eligible credit institution shall be immediately appointed as successor Custodian, such appointment to take place not more than two months following the withdrawal of the original Custodian.

## **Title II.- Share Capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely management shares held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified.

The issued capital of the Company is set at six hundred forty five million one thousand one hundred and twenty three Euro (€645,001,123) represented by one thousand (1,000) fully paid Management Shares without par value and five hundred seventy four million two hundred thousand (574,200,000) fully paid Ordinary Shares without par value.

The Management Shares shall be held by Reinet Investments Manager S.A., a société anonyme, incorporated under Luxembourg law with registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

The authorised capital of the Company (including the issued capital) is set at one billion one hundred twenty three million three hundred and two thousand Euro (€1,123,302,000) represented by nine hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand (999,999,000) Ordinary Shares and one thousand (1,000) Management Shares. Any authorised but un-issued Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication of this deed in the Mémorial. Out of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue further Ordinary Shares (and/or instruments convertible into Ordinary Shares or giving right to subscribe to Ordinary Shares) up to the total authorised capital in whole or in part from time to time, and the Manager may, when issuing authorised Shares, disapply preferential subscription rights for existing shareholders as it may in its discretion, but subject to the corporate interest, determine. In the case of issues of Ordinary Shares within the authorised capital, the Manager shall have such issues and the amendment to this article 5 recorded by notarial deed in accordance with law.

The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits laid down by law.

The Company may issue fractional Shares if the Manager so decides in which case each Ordinary Share of the relevant Class shall be subdivided into one hundred (100) fractions (coupures) of equal value.

Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of these Articles of Incorporation).

The Manager may delegate to any of its officers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Shares.

The Manager may decide to issue Ordinary Shares against contributions in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the contributions in kind shall be subject to a specific report by an independent auditor, as required by Luxembourg law.

**Art. 6. Shares in registered form.** All Shares of the Company shall be issued in registered form.

A share register shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such share register shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares and, as the case may be, fractions, held by him.

The inscription of the shareholder's name in the share register evidences his right to such Shares.

The Manager(s) may accept and enter in the share register a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee, subject to the transfer provisions set forth in the present Articles of Incorporation.

Shareholders shall provide the Company with an address to be entered into the share register, to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the share register by means of a written notification to the Company.

However, where Ordinary Shares are recorded in the share register on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as "Depositories") or of a sub-depository designated by one or more Depositories, the Company - subject to its having received from the Depository with whom those Shares are kept in account a certificate in proper form - will permit those persons to exercise the rights attaching to those Shares, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those persons to be owners for the purposes of Article 7 of these Articles of Incorporation. The Manager may determine

the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository recorded in the share register or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payments.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

**Art. 7. Certification of shares.** Written confirmation that an entry has been made in the share register will be provided to the shareholders and, in the case provided for in Article 6 of these Articles of Incorporation upon request, to the Depositories or sub-depositories recorded in the share register. Other than with respect to the procedures for transfer of fungible Shares in the case provided for in Article 6 of these Articles of Incorporation, the transfer of Shares shall be made by a written declaration of transfer inscribed in the share register and dated and signed by the transferor and the transferee, or by their duly-appointed agents. The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

No entry shall be made in the share register and no notice of a transfer shall be recognised by the Company during the period starting on the fifth (5) working day before the date of a general meeting of shareholders and ending at the close of that general meeting, unless the Manager establishes a shorter period.

**Art. 8. Shares - Voting Rights.** Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

**Art. 9. Repurchase of Shares.** As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to repurchase its own Shares at any time within the limitations set forth by law.

No repurchase may be required by shareholders and Shares of the Company, if repurchased, will be repurchased, subject to the conditions laid down by law, by the Company upon a decision by the Manager only.

The Company may at the discretion of the Manager propose a repurchase of Ordinary Shares up to the amount and under the conditions as specified in these Articles or in any document published in connection with the Company's admission to listing or in connection with the listing of securities of the Company, by notice served upon holders of Ordinary Shares. An offer to repurchase shall normally be proposed to all shareholders pro rata to the respective number of Ordinary Shares held by each of them.

Immediately after the close of business on the date specified in the notice of repurchase each holder(s) having accepted the offer of repurchase shall cease to be the owner(s) of the Shares referred to in the notice of repurchase and his/her (their) name(s) shall be removed as the holder(s) of such Shares from the share register. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the Shares so repurchased as from the close of business of the date specified in the notice of repurchase referred to above.

In any case, the offer and the notice of repurchase shall be served upon holder(s) of Shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of Shares at his (their) last address appearing in the share register or known to the Company (including, as the case may be, any Depository). The holder(s) of Shares concerned having accepted the repurchase offer shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the repurchase price for his (their) Shares so repurchased to be transferred to.

The Manager may in addition repurchase on behalf of the Company Ordinary Shares on any stock exchange or organized market on which such Shares are traded.

**Art. 10. Notification Requirements and Ability to Impose Restrictions on Certain Holdings.** The Company and its shareholders shall comply with the requirements of the law of 11 January 2008 on transparency requirements (the "Transparency Law"), provided however that in addition to the thresholds set out in such law, each shareholder shall be liable to notify to the Company any acquisition or disposal if the proportion of the holding of Shares held by him, whether directly and/or indirectly, including those that are deemed to be controlled by him in the circumstances contemplated by Article 9 of the Transparency Law, reaches, exceeds or falls below the threshold of three percent (3%), failing which the Manager on behalf of the Company may disregard the voting rights of the Shares held, or deemed to be held by a shareholder in excess of such threshold.

Further the Company may restrict or prevent the acquisition of Ordinary Shares in the Company (including the direct or indirect beneficial ownership thereof) by any person, firm or corporate body, if this holding may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to tax laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg, or if such holding may, in the opinion of the Manager, result in adverse consequences for other holders of a major proportion of Ordinary Shares in the Company. For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of Ordinary Shares, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of Ordinary Shares by a sha-

reholder in excess of any cap or restriction on ownership imposed by the Manager in accordance with this Article 10; and

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the register of shareholders to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Ordinary Shares rests with a person who may be precluded from holding Ordinary Shares for any reasons specified by the Manager in accordance with this Article 10.

The exercise by the Manager of the powers conferred by this Article 10 shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Ordinary Shares by any person or that the true ownership of any Ordinary Shares was otherwise than appeared to the Manager at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Manager in good faith.

### **Title III.- Liability of Holders of Shares**

**Art. 11. Management Shares and Ordinary Shares.** The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met from the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and any other outstanding commitments and other liabilities towards the Company associated with their undertaking to make a capital commitment to the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for any debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

**Art. 12. Transfer of Management Shares.** The Management Shares held by the Manager are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

### **Title IV.- Management and Supervision**

**Art. 13. Management.** The Company shall be managed by Reinet Investments Manager S.A. (the "Manager") in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of audited accounts of the Manager.

**Art. 14. Management Powers.** The Manager is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager.

The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

The Manager shall take appropriate action to protect the interests of the Company and its shareholders as a whole. The Manager shall undertake its best endeavours to ensure that the members of the Board of Overseers are granted similar functions in the principal subsidiary or subsidiaries of the Company.

No decision of the Manager on behalf of the Company in respect of the following matters shall be valid unless approved by the Board of Overseers (as defined in Article 18):

- (a) any amendment of the Company's stated investment policy as announced in connection with its admission to listing or the adoption of a new publicly stated investment policy;
- (b) a significant departure from the Company's stated investment policy from time to time;
- (c) a significant departure from any material statement regarding future conduct of the Company's affairs made in connection with its admission to listing or otherwise made pursuant to a listing obligation or in connection with the listing of securities of the Company.
- (d) any material amendment regarding the terms on which any investment manager or investment adviser is engaged on behalf of the Company;
- (e) the making by the Company of a new statement of the kind referred to in paragraph (a); or
- (f) the exercise by the Company of any power to amend the Articles of Incorporation or equivalent constitutional documents of a principal subsidiary of the Company or to liquidate or dissolve any principal subsidiary or any decision of

the Company in relation to a principal subsidiary that materially affects the powers of any Board of Overseers or equivalent at the level of that subsidiary;

(g) the issue of new shares in the Company at a discount to the per share net asset value of the Company;

(h) any related party transaction, being a transaction not otherwise contemplated by these Articles entered into by the Company or a principal subsidiary with a person or entity which:

(i) controls the Company or is under common control with the Company;

(ii) the Manager or the manager of such principal subsidiary controls, is controlled by or is under common control with (other than a subsidiary of the Company); or

(iii) is a controlling participant in a significant joint venture in which the Company or such principal subsidiary is a venturer; or

(iv) is an employee or a member of the board of the manager of such principal subsidiary or of the Manager or of any entity as set out above (or is a close member of the family of such a person).

For these purposes, the decision of the Board of Overseers as to whether or not a matter is "significant" or "material" shall be conclusive.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the Board of Overseers shall appoint an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor Manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. .

**Art. 15. Binding Signatures.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17. Audit.** The annual accounts and consolidated accounts (if applicable) shall be audited, and the consistency of the management report with those accounts verified, by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Manager in accordance with chapter 4 of the Securitisation Law, for a period not exceeding one (1) year. Any auditor so appointed may be removed by the Manager. The auditors may be re-appointed.

**Art. 18. Board of Overseers (Collège des Commissaires).** The operations of the Company are subject to the review and audit by a board of a minimum of three overseers (the "Board of Overseers") whose members shall not be shareholders, directors or employees of the Manager or of the principal shareholder of the Manager or any entity in which the Company has a material direct or indirect interest. The Board of Overseers may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and no action of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager, shall be valid unless authorised by the Board of Overseers.

The Board of Overseers shall have the general role of overseeing the operations of the Company, as well as the specific powers conferred by these Articles. Its members may inspect, but not remove, the books, correspondence, minutes and, in general, all the records of the Company.

The Board of Overseers must report to the general meeting of shareholders on the results of the mandate entrusted to them, making such recommendation as they consider fit.

The Board of Overseers may require any information from the independent auditor of the Company as it shall deem fit to fulfil its duties.

The members of the Board of Overseers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office and which shall not require the approval of the Manager. They may be re-elected.

The Board of Overseers may elect one of its members as chairman. The Board of Overseers shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Board of Overseers shall be given to all members of the Board of Overseers at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic

message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Overseers.

Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Board of Overseers can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Board of Overseers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board of Overseers shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Overseers meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Board of Overseers may participate in any meeting of the Board of Overseers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **Title V.- General Meetings**

**Art. 19. Powers and Convening Notice.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 14 (Management Powers) of these Articles and to any other powers reserved to the Manager by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Board of Overseers. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the share register.

**Art. 20. Procedure.** The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg and on the second Tuesday of the month of September in each year at 2 p.m. or at such time as shall be specified in the convening notices. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Manager, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission approved by the Manager capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager or, if convened by the Board of Overseers, by a person designated by the Board of Overseers. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of those present and voting.

**Art. 21. Ordinary Meetings.** The business ordinarily to be considered at a shareholders' meeting shall be the discussion and approval of the annual accounts as presented by the Manager, the consideration and approval of the allocation of the results of the year proposed by the Manager (including without any limitation the distribution of dividends), the appointment, removal and remuneration of members of the Board of Overseers and the discharge to be given to the Manager and to members of the Board of Overseers.

All other business at a general meeting shall only be considered upon a proposal of the Manager unless otherwise provided by law or in these Articles.

**Art. 22. Extraordinary General Meeting.** Any general meeting of shareholders convened in order to consider a matter that does not fall within the scope of Article 21 (including any proposal to amend the Articles, or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles) shall be convened as an extraordinary general meeting. At any such meeting, the shareholders may only validly deliberate if the quorum required by the law is satisfied.

Resolutions shall be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution at any extraordinary general meeting of shareholders shall be validly passed unless approved by the Manager, unless otherwise provided by law or herein.

**Art. 23. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

#### **Title VI.- Accounting year - Allocation of Profits**

**Art. 24. Accounting Year.** Each accounting year of the Company shall begin on 1st of April and shall terminate on 31st of March of the next year.

**Art. 25. Accounts, Appropriation of Profits.** The Manager shall have the responsibility to establish the annual balance sheet and profit and loss account of the Company in accordance with applicable provisions of law. Such account shall be audited by the Independent Auditors and shall be submitted to the shareholders' meeting for approval.

Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

Out of the balance there may be a distribution to the holders of Shares upon a proposal of the Manager approved by decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in these Articles, provided that such distribution cannot exceed the amount proposed by the Manager.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to shareholders upon proposal of the Manager approved by a decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may, upon a proposal of the Manager, decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 26. Status of limitation.** A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders.

#### **Title VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 27. Appointment of liquidators.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, (if natural persons) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Manager. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

**Art. 28. Distribution of liquidation proceeds.** The net liquidation proceeds shall be paid to the holders of Ordinary Shares and the holders of the Management Shares in the proportion of their respective holdings on the basis that the Ordinary Shares and the Management Shares shall rank *pari passu*.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 29. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Securitisation Law."

B. The issue of one thousand (1,000) Management Shares to the Manager on the effective date which have an aggregate accounting par of one thousand one hundred and twenty three Euro (€ 1,123) paid in cash at a subscription price of twenty Euro (€ 20) per Management Share, as referred to above;

C. The effective date on which the actions referred to in the resolutions above shall become effective and upon which the Company shall continue as a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*), the board of directors shall have ceased to exist and all management powers shall be exercised by the Manager as described in the Articles of Incorporation to be adopted by this meeting, and on which the appointments of the Board of Overseers shall come into force, shall be the date on which the correspondent actions to be taken by *Compagnie Financière Richemont S.A.* (which include, among other things, the de-twinning of the shares in *Compagnie Financière Richemont S.A.* from the participation certificates of the Company) shall become effective.

The present directors of the Company shall be instructed and empowered to acknowledge the taking of such action by *Compagnie Financière Richemont S.A.* and to issue immediately thereupon the Management Shares to the Manager and to acknowledge the coming into force of all the changes to the Articles of Incorporation, including the changes referred to above, by notarial deed.

The meeting acknowledges that with the coming into effect of the new Articles of Incorporation and further to the conversion of the Company into a partnership limited by shares (*société en commandite par action*), the independent auditor as well as the statutory auditor of the Company will cease their functions as the statutory auditor will be replaced by the Board of Overseers and the independent auditor will be appointed by the Manager in accordance with the Law on Securitisation.

D. Subsequently to the implementation of the conversion of the Company into a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) and the conversion of the existing participation certificates into Ordinary Shares, the issued share capital of the Company shall be reduced by the cancellation of approximately four hundred ninety five million five hundred and ninety nine thousand two hundred and seventy one (495,599,271) Ordinary Shares and against transfer by the Company to the then former holders of the Ordinary Shares so cancelled of three hundred fifty one million thirty

two thousand nine hundred and sixty four (351,032,964) shares held by the Company in British American Tobacco p.l.c. ("BAT"), with power to the Manager to deal with any rounding as the Manager shall deem fair and reasonable. The Manager shall be instructed and empowered to implement the cancellation of the Ordinary Shares in the Company (in compliance with the principles of the equal treatment of the holders of the Ordinary Shares) within a period of two months following the effective date referred to in item C above by taking the following steps:

- (i) announcing the proposed reduction of capital;
- (ii) determining the effective date of the reduction of capital, allocating the BAT shares to the persons entitled thereto and cancelling the corresponding Ordinary Shares of the Company in the Company's share register;
- (iii) debiting the capital account of the Company by the amount of the reduction of capital, creating a special reserve account equal to the accounting par of the Ordinary Shares so cancelled and debiting the balance of the book value of the BAT shares so distributed from all other reserves (excluding the special reserve account referred to above);
- (iv) determining consequently the final amount of the reduction of capital and the number of Ordinary Shares cancelled;
- (v) acknowledging the consequential amendments to the Articles of Incorporation and recording such amendments by notarial deed,
- (vi) generally taking any step, action or formality as appropriate or useful to implement this decision.

E. After the conversion of the Company into a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) and the conversion of the existing participation certificates into Ordinary Shares and on or around the date of the reduction of capital referred to in item D. above, the share capital of the Company shall be increased by the issue of thirty million two hundred and fifty five thousand five hundred and forty one (30,255,541) Ordinary Shares (such shares to rank *pari passu* with the Ordinary Shares of the Company existing at such date). The Manager is authorised and empowered to accept subscriptions for Ordinary Shares in the Company and to issue such Ordinary Shares at a price equal to the net asset value computed in accordance with the valuation principles laid down in the Articles of Incorporation adopted by this meeting directly or indirectly to shareholders of Remgro Limited against the direct or indirect contribution of twenty one million four hundred and thirty thousand (21,430,000) shares in BAT.

F. The Manager is instructed to issue thereafter on behalf of the Company to all shareholders of the Company warrants (for every Ordinary Share held) entitling holders of such warrants to subscribe for additional Ordinary Shares in the Company at a ratio to be determined by the Manager subject to the approval of the Board of Overseers, whereby the issue of such Ordinary Shares shall be made against the contribution in kind of a fixed number of shares in BAT or an equivalent contribution to be determined by the Manager in its sole and absolute discretion upon exercise of the warrants (the "Subscription Exchange Ratio") and the Manager is authorised and instructed to determine (i) with the approval of the Board of Overseers the Subscription Exchange Ratio which will be at a discount to the exchange ratio calculated by the theoretical share price of the Company *ex-the* subscription rights divided by the share price of BAT converted into Euro, (ii) all additional terms and conditions of such warrants and (iii) the procedure for the issue of the Ordinary Shares, including the removal of the preferential subscription rights provided by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and to issue Ordinary Shares upon exercise of the warrants and receipt of the contribution referred to above.

G. The Manager is instructed and authorised to enter into an underwriting agreement in connection with the Ordinary Shares to be issued pursuant to the issue of warrants (*droit de souscription*) and to issue, within two trading days on the Luxembourg Stock Exchange of the issue of Ordinary Shares pursuant to item F, additional Ordinary Shares, out of the authorised share capital of the Company with a minimum of 5,000,000 Ordinary Shares, to the underwriters or as they may direct if so requested by the underwriters whereby the issue of such Ordinary Shares shall be made against contribution in kind of shares in BAT or an equivalent contribution to be determined by the Manager in its sole and absolute discretion. The Manager is instructed and authorised to determine the exchange ratio at which the additional Ordinary Shares will be issued, which will be, at the time of determining the Subscription Exchange Ratio, calculated as the estimated net asset value per Ordinary Share after the issue of Ordinary Shares pursuant to item F above divided by the share price of BAT converted into Euro.

#### *Second resolution*

The following shall be appointed members of the Board of Overseers with effect from the effective date referred to in item C. of the first resolution and until the holding of the ordinary general meeting of the Company to be held by 30 September 2009:

- Yves-Andre Istel, 1251, avenue of the Americas, 51st Floor, NY 10020 New York, United States of America;
- Ruggero Magnoni, 4, Piazza del Carmine, 20121 Milano, Italy ;
- Alan Quasha, 40 West, 57th Street, 20th Floor, NY 10019 New York, United States of America;
- Jürgen Schrempp, Armulfstrasse 61, D-80636 Munich, Germany.

#### *Third resolution*

The Manager is authorised, to from time to time purchase, acquire or receive, in the name of the Company, shares in the Company up to ten per cent (10%) of the issued share capital from time to time, over the stock exchange or in privately negotiated transactions or otherwise, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no



less than 80% of the lowest stock price over the 30 days preceding the date of the purchase and (B) no more than (i) the higher of 5% above the average market value of the Company's Ordinary Shares for the 5 business days prior to the day the purchase is made and (ii) a price higher than the higher of the price of the last independent trade and the highest current independent bid on the trading venues where the purchase is to be carried out and on such terms as shall be determined by the Manager, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months.

Conditionality:

These resolutions shall only become effective upon: (i) the resolutions set out in the notice (published on or about the same date as the notice convening the present meeting) convening an extraordinary meeting of Compagnie Financière Richemont S.A. having been passed by the shareholders of Compagnie Financière Richemont S.A.; (ii) the board of directors of Compagnie Financière Richemont S.A. taking the necessary steps to de-twin the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. from the participation certificates issued by the Company to enable the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. to be traded separately from the participation certificates issued by the Company; (iii) the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. being listed on the EU-Compatible segment of the SWX Swiss Exchange and admitted to trading on the EU-regulated segment of SWX Europe Limited; (iv) the ordinary shares of Reinet Investments S.C.A. being admitted to trading on the Luxembourg Stock Exchange; (v) the depositary receipts representing the ordinary shares of Reinet Investments S.C.A. being admitted to trading on the Johannesburg Stock Exchange; (vi) the depositary receipts representing the ordinary shares of Compagnie Financière Richemont S.A. being admitted to trading on the Johannesburg Stock Exchange; and (vii) the passing of the resolutions set out in the notice convening a meeting of the shareholders of Remgro Limited (published on or about the same date as this notice) by such shareholders or the waiver by Remgro Limited of such resolutions in accordance with their terms.

The first resolution was passed by a favourable vote of the 1,914,000 shares and by a favourable vote of 190,425,501 participation certificates, whereas holders of 364,167 participation certificates voted against and holders of 164,510 participation certificates abstained.

The second resolution was passed by a favourable vote of the 1,914,000 shares and by a favourable vote of 180,310,279 participation certificates, whereas holders of 10,245,699 participation certificates voted against and holders of 398,200 participation certificates abstained.

The third resolution was passed by a favourable vote of the 1,914,000 shares and by a favourable vote of 190,155,465 participation certificates, whereas holders of 445,789 participation certificates voted against and holders of 352,924 participation certificates abstained.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed at 2.30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the extraordinary general meeting, the members of the board of the meeting and Maître Yves Prussen, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with the notary the present original deed, nobody else of the meeting having expressed the wish to sign.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire demeurant à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de Richemont S.A. ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés, section B, sous le numéro B 16.574 (la "Société"), constituée suivant acte reçu du notaire Maître Robert Elter, notaire, demeurant à Luxembourg, le 5 mars 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 133 du 15 juin 1979. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 novembre 2002, publiés au Mémorial C, n ° 1799 du 19 décembre 2002.

L'assemblée a été ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M. Eloy Michotte, directeur financier, demeurant au 15 Hill Street, Londres, W1J 5QT, Royaume-Uni.

Le président a désigné M. Matthew Kilgarriff, secrétaire de société, demeurant professionnellement au 50, chemin de la Chênaie, 1293 Bellevue, Genève, Suisse comme secrétaire, et l'assemblée a nommé Mme Regina Gosch, comptable demeurant professionnellement au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prier le notaire soussigné d'acter que :

I. L'ordre du jour est le suivant:

- Rapport du Conseil d'Administration sur la réorganisation proposée de la Société.
- Points sur lesquels une décision doit être prise:

Point I:

**A.**

(i) L'annulation de toutes les un million neuf cent quatorze mille actions existantes et réduction du capital social en émission actuellement de la Société par un montant de deux cent quinze millions en contrepartie du transfert de la totalité des intérêts de la Société dans le domaine du luxe à Compagnie Financière Richemont S.A. représentés par toutes les 1.007.500 actions détenues par la Société dans Richemont International S.A., une société anonyme régie par le droit suisse; 300.000 actions dans Richemont Holding Services S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise; 488.490.000 actions dans Richemont Luxury Group S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise; et 300.000 actions dans Richemont Finance S.A. une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise; d'une valeur comptable de cinq milliards cent soixante dix-huit millions sept cent six mille six cent soixante seize euros (€ 5.178.706.976), et la création simultanée d'un compte de réserve non disponible d'un montant de deux cent quinze million d'euros (€ 215.000.000) par le transferts d'un montant équivalent des réserves libres;

(ii) décision de transformer simultanément la Société en société en commandite par actions ayant le statut de société de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et de convertir simultanément la Réserve de Participation d'un montant de six cent quarante cinq millions d'euros (€ 645.000.000) en capital et les cinq cent soixante-quatorze millions deux cent mille (574.200.000) titres bénéficiaires en Actions de Commanditaire;

(iii) décision d'augmenter le capital par un montant supplémentaire de mille cent vingt-trois euros (€ 1.123) par l'émission de mille (1.000) Actions de Commandité à Reinet Investments Manager S.A. (le « Gérant »);

(iv) l'adoption par la Société de nouveaux statuts en la forme reprise dans une circulaire envoyées aux actionnaires et publiée sur le site internet de Compagnie Financière Richemont S.A. (et tels que contenus dans la première résolution), y compris une nouvelle clause d'objet telle que reprise ci-dessous;

**« Art. 4. Objet**

4.1 L'objet social de la Société est la titrisation et toute activité accessoire ou y afférente et/ou prévue par et sous réserve de la loi luxembourgeoise relative à la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la «Loi Titrisation»), par voie d'acquisition, de détention et/ou la prise en charge directement ou par l'intermédiaire d'une quelconque autre entité, de risques liés à des créances, autres types d'avoirs (y compris et de manière non limitative, toute sorte de titres, de prêts, de créances, d'unités, de garanties et autres actifs, y compris des actifs relatifs à des biens immobiliers) ou toute sorte d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, désignés collectivement « actifs sous-jacents ».

4.2 La Société peut émettre de manière directe ou indirecte à travers des sociétés intermédiaires, toute sorte de titres sous quelque forme ou de quelque nature que ce soit, y compris et de manière non limitative, des actions, obligations et instruments de dette ainsi que des options ou bons de souscription donnant accès à des actions dont la valeur, la rentabilité ou le rendement dépendent directement ou indirectement des risques liés aux actifs sous-jacents.

4.3 La Société peut également emprunter ou lever des fonds sous la forme de prêts ou autre d'autres entités en vue de financer partiellement l'acquisition, la détention et/ou la prise en charge d'actifs sous-jacents et/ou pour respecter tout paiement, toutes distributions ou autre engagement qu'elle pourrait avoir, concernant les titres de la Société ou en vertu de tout contrat conclu dans le cadre d'une titrisation. La Société peut procéder à une distribution de toutes sortes et procéder à des rachats d'actions afin de fournir un retour sur investissement à des actionnaires. La Société peut de manière directe ou indirecte financer de telles distributions ou rachats de quelque manière que ce soit, y compris par le biais de la prise d'emprunt, la fourniture de sûretés dans le cadre de tout financement de la Société ou de filiales directes ou indirectes ou d'entités affiliées, l'émission de titres de toutes sortes ou autrement.

4.4 La Société peut vendre, céder, réacquérir et aliéner tous les actifs sous-jacents par tous moyens (y compris par des moyens de vente, de cession, d'échange, de conversion, d'apport ou par des opérations sur contrats dérivés ou d'échange.)

4.5 Dans le cadre de titrisations, la Société peut (directement ou indirectement) (i) acquérir, détenir et céder sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, des participations, des droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ou d'autres entités actives dans un secteur quelconque (y compris des biens immeubles); (ii) acquérir ou assumer des risques en accordant des prêts, des garanties, des titres et autre financement à des entités luxembourgeoises et/ou étrangères; (iii) acquérir par achat, souscription ou d'une toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou d'une toute autre manière de titres, d'obligations, de créances, billets, d'unités et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et des contrats concernant un ou plusieurs instruments y afférents; et (iv) toujours dans le cadre de la titrisation de tels risques, la Société pourra fournir tout assistance financière aux entités faisant partie de ces investissements en octroyant sans réserve des garanties ou titres ou prêts sous quelque forme que ce soit ou en subordonnant ses droits ou prendre des engagements ou prendre tout engagement ou conclure tout autre contrat; (v) acquérir, détenir et gérer son portefeuille (composés notamment d'actifs tels que ceux repris sous (i), (ii) et (iii) de ce paragraphe). La Société pourra également acquérir, détenir et céder des participations dans des sociétés de personnes, trusts, fonds et d'autres entités.

4.6 La Société peut accorder toute sorte de sûretés sur ses biens en vertu d'une loi quelconque, et ce à tout investisseur, trustee, dépositaire de titres, agent de sûretés, représentant-fiduciaire ou toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la titrisation ou tout créancier de la Société ou de filiales directes ou indirectes ou d'entités affiliées dans le cadre de la titrisation ou avec lesquelles la Société a conclu des contrats en relation

avec une titrisation en vue de garantir les obligations pécuniaires ou autres engagements de la Société ou de l'une de ses filiales ou entités affiliées concernant tout titre émis ou sous tout contrat aux fins de ou en relation avec l'acquisition et la titrisation de tels actifs. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des contrats dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous les actes qu'il est nécessaire de préparer, d'exécuter et de conclure ou qui sont accessoires à ou en relation avec une titrisation.

4.7 La Société peut céder, transférer ou disposer d'une partie ou de la totalité des actifs sous-jacents d'une manière et pour un prix, comme le Gérant ou toute autre personne nommée à cette fin l'aura convenu à ce moment. La Société peut employer la totalité ou une partie de tout revenu ou rendement provenant de tout actif sous-jacent (y compris le produit de la vente qui en résulte) en vue d'acquiescer d'autres ou davantage d'actifs sous-jacents (directement ou indirectement) et peut réinvestir toute somme perçue de la manière qu'elle juge appropriée.

4.8 La Société peut effectuer toute opération technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à ou nécessaire à la réalisation de son objet (pourvu que celles-ci restent dans le champ d'application de la Loi Titrisation). La Société peut, en tant que de besoin, détenir des fonds provenant d'émissions de ses Actions ou autres valeurs mobilières de la Société en attendant un investissement au moyen d'une titrisation. Par ailleurs, la Société peut conserver certains fonds n'ayant pas été distribués conformément aux conditions de sa politique de dividendes. Le Gérant peut décider d'affecter des fonds sur un compte ou un compte de réserve ayant été ouvert par la Société afin de détenir, à tout moment, suffisamment de fonds pour couvrir les frais et dépenses relatifs aux activités de la Société, tels qu'établis par le Gérant. De telles activités comprennent notamment des frais de gestion continus (y compris les frais généraux), la rémunération du Gérant, les débours du Gérant, les frais d'assurance et les frais de service. Les fonds issus de comptes de réserve seront distribués aux actionnaires de la Société si le Gérant estime que des frais supplémentaires d'exploitation à court terme ou liés au fonds de roulement ne sont pas susceptibles d'être encourus.

4.9 La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque (ci-après dénommée la «Banque Dépositaire»), qui devra satisfaire aux exigences de la Loi Titrisation. Tous les actifs et titres liquides de la Société seront détenus par la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la Loi Titrisation.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire volontaire ou non, une autre entité éligible au statut d'institution de crédits sera immédiatement désignée pour lui succéder. Une telle désignation devra s'opérer dans les deux mois du retrait de la Banque Dépositaire.»

(v) le changement de dénomination sociale de la Société à savoir « Reinet Investments S.C.A. ».

B. Souscription de 1.000 Actions de Commandité par le Gérant à un prix de souscription de vingt euros (€ 20) par Action de Commandité (payable en espèces).

C. Détermination de la date à laquelle les actions mentionnées aux points A et B ci-dessous deviendront effectives, il étant proposé que cette date soit celle à laquelle toutes les conditions mentionnées ci-après aient été remplies et à laquelle toutes les actions correspondantes devant être prises par Compagnie Financière Richemont S.A. (qui comprennent, entre autre, la séparation des actions de Compagnie Financière Richemont S.A. des titres bénéficiaires de la Société) deviendront effectives et instruction au conseil d'administration de la Société de prendre acte de la prise d'effet de ces actions par Compagnie Financière Richemont S.A., d'émettre en conséquence les Actions de Commandité au Gérant et de prendre acte que de ce fait toutes les modifications aux Statuts, y compris la transformation de la Société en société en commandite par actions, sont entrées en vigueur et qu'à ce moment les administrateurs cesseront d'occuper leur poste et que tous les pouvoirs de gestion seront exercés par le Gérant de la manière décrite dans les Statuts (tels que modifiés).

D. La réduction du capital social émis de la Société devant intervenir après la transformation de la Société en société en commandite par actions et la conversion des titres bénéficiaires existants en Actions de Commanditaire, par l'annulation d'approximativement 495.599.271 Actions de Commanditaire et le transfert aux détenteurs de ces Actions de Commandité annulées, de 351.032.964 actions détenues par la Société dans British American Tobacco p.l.c. («BAT»), et autorité donnée au Gérant de gérer les arrondis de la manière qu'il estimera juste et raisonnable. L'annulation des Actions de Commanditaires de la Société sera mise en œuvre (en conformité avec les principes de traitement égalitaire des détenteurs d'Actions de Commanditaire) par le Gérant en suivant les étapes ci-dessous et endéans une période de deux mois suivant la date effective mentionnée au point C ci-dessous, en:

(i) annonçant la réduction de capital proposée;

(ii) déterminant la date effective de réduction de capital, affectant les actions BAT aux personnes qui y ont droit et annulant les Actions de Commanditaire de la Société qui y correspondent dans le registre des actionnaires de la Société;

(iii) débitant le compte de capital de la Société du montant de la réduction de capital, créant un compte de réserve spéciale d'un montant égal au pair comptable des Actions de Commanditaire ainsi annulées et débitant le solde de la valeur comptable des actions BAT ainsi distribuées de toutes autres réserves (sauf le compte de réserve spéciale mentionné ci-dessus);

(iv) déterminant en conséquence le montant définitif de la réduction de capital et le nombre d'Actions de Commandité annulées;

(v) prenant acte des modifications consécutives de ce qui précède des Statuts et constatant ces modifications par acte notarié;

(vi) d'un façon générale, suivant toute étape, prenant toute action et accomplissant toute formalité appropriés ou utiles à la mise en œuvre de cette décision.

E. Décision d'augmenter le capital social de la Société suite à la transformation de la Société en société en commandite par actions et la conversion des titres bénéficiaires existants en Actions de Commanditaire et à la date de la réduction de capital mentionnée au point D ci-dessus, par l'émission de 30.255.541 Actions de Commanditaire (ces actions bénéficiant du même rang que les Actions de Commanditaire en émission à cette date) et autorisation au Gérant d'accepter les souscriptions aux Actions de Commanditaire à un prix égal à la valeur nette déterminée conformément aux principes stipulés dans les Statuts devant être adoptés au point A de cette décision, directement ou indirectement aux actionnaires de Remgro Limited en contrepartie de l'apport direct ou indirect de 21.430.000 actions dans BAT.

F. Instruction au Gérant d'émettre, par la suite, à tous les actionnaires de la Société des droits de souscription (warrant) (pour chaque Action de Commanditaire détenue) conférant le droit aux détenteurs de ces droits de souscriptions de souscrire à des Actions de Commanditaire supplémentaires dans la Société à un ratio qui sera déterminé par le Gérant sous réserve de l'accord du Collège des Commissaires, alors que ces Actions de Commanditaire seront souscrites par l'apport d'un nombre déterminé d'actions dans BAT ou un apport équivalent déterminé par le Gérant en sa seule et absolue discrétion sur exercice des droits de souscription (« Ratio d'Echange à la Souscription ») et d'autoriser le Gérant à déterminer (i) avec l'accord du Collège des Commissaires, le Ratio d'Echange à la Souscription qui sera fonction d'un escompte au ratio d'échange calculé au moyen du prix théorique de l'action de la Société, à l'exclusion des droits de souscription, divisé par le prix d'une action BAT converti en euros, (ii) tous autres termes et conditions de ces droits de souscription et (iii) la procédure en vertu de laquelle les Actions de Commanditaire seront émises, y compris la suppression des droits préférentiels de souscription prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'émettre les Actions de Commanditaire suite à l'exercice des droits de souscription et de la réception de l'apport mentionné ci-dessus.

G. Instruction de conclure un contrat de prise ferme dans le cadre des Actions de Commanditaire devant être émises suite à l'émission des droits de souscriptions et d'émettre, dans le cadre du capital autorisé de la Société et dans les deux jours ouvrables à la négociation à la bourse de Luxembourg suivant l'émission d'Actions de Commanditaire conformément au point F, au minimum 5.000.000 d'Actions de Commanditaire supplémentaires aux souscripteurs ou, à la demandes des souscripteurs, à toute personne qu'ils désignent alors que l'émission d'Actions de Commanditaire devra être faite en contrepartie d'un apport en nature consistant en des actions dans BAT ou un apport équivalent déterminé par le Gérant en sa seule et absolue discrétion. L'émission d'Actions de Commanditaire supplémentaires se fera à un ratio d'échange déterminé par le Gérant, et qui sera, à la date de détermination du Ratio d'Echange à la Souscription, calculé comme la valeur nette estimée par Action de Commanditaire après émission des Actions de Commanditaire conformément au point F ci-dessus divisé par le prix de l'action BAT converti en euros.

Point II:

Election des membres du Collège des Commissaires qui sera composé de trois personnes au moins, il étant proposé que les personnes suivantes soient élus membres du Collège des Commissaires avec effet à la date effective mentionnée au point C de la 1ère décision et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra le 30 septembre 2009:

- Yves-Andre Istel, 1251, avenue of the Americas, 51st Floor, NY 10020 New York, Etats-Unis d'Amérique;
- Ruggero Magnoni, 4, Piazza del Carmine, 20121 Milano, Italie;
- Alan Quasha, 40 West, 57th Street, 20th Floor, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique;
- Jürgen Schrempf, Armulfstrasse 61, D-80636 Munich, Allemagne.

Point III:

Autorisation donnée au Gérant de procéder de temps à autre au rachat, à l'acquisition ou à la réception au nom de la Société, d'actions de la Société à hauteur maximum de dix pour cent (10%) du montant du capital social émis de temps à autre, sur un marché boursier ou lors de transactions commerciales sous seing privé ou de toute autre manière, et en cas d'acquisition onéreuse, à un prix d'achat qui (A) ne peut être inférieur à 80% de la valeur la plus faible des titres sur une période de 30 jours qui précèdent la date d'acquisition (B) ni supérieur à (i) la valeur de marché moyenne des Actions de Commanditaire lors des 5 jours qui précèdent le jour au cours duquel l'acquisition est faite augmentée de 5 % et (ii) à un prix supérieur au prix le plus élevé du dernier marché indépendant conclu et le prix actuel le plus élevé offert sur les marchés alors que l'acquisition doit se faire suivant les conditions et modalités déterminées par le Gérant, sous réserve que l'acquisition soit conforme à l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi qu'à toutes autres dispositions légales ou réglementaires, cette autorisation étant donnée pour une période de 18 mois.

Conditions:

Des décisions sur les points ci-dessus ne seront effectives qu'à condition que: (i) les décisions reprises dans une convocation (publiée à peu près le même jour que l'avis de convocation de la présente assemblée) à une assemblée générale de Compagnie Financière Richemont S.A. aient été prises par les actionnaires de Compagnie Financière Richemont S.A.; (ii) le conseil d'administration de Compagnie Financière Richemont S.A. fasse les démarches nécessaires pour séparer les actions dans Compagnie Financière Richemont S.A. des titres bénéficiaires émis par la Société de sorte à permettre que les actions de Compagnie Financière Richemont S.A. puissent être négociées de façon séparée des titres bénéficiaires émis par la Société; (iii) les actions A dans Compagnie Financière Richemont S.A. soit admises à la cotation

sur le «EU-Compatible segment» de la SIS SWX Bourse Suisse et admises à la négociation sur le "EU-regulated segment" de SWX Europe Limited; (iv) les actions de commanditaire de Reinet Investments S.C.A. soient admises à la cotation de la bourse de Luxembourg; (v) les certificats de dépôts représentant des actions de commanditaire de Reinet Investment S.C.A. soient admis à la cotation à la bourse de Johannesburg; (vi) les certificats de dépôts représentant des actions ordinaires de Compagnie Financière Richemont S.A. soient admis à la cotation à la bourse de Johannesburg; et (vii) les décisions reprises dans une convocation à une assemblée des actionnaires de Remgro Limited soient prises en conformité avec leurs conditions et modalités.

II. L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2008 n'a pas pu valablement délibérer dans la mesure où les conditions de quorum nécessaires pour délibérer sur tous les points de l'ordre du jour de cette assemblée n'étaient pas remplies, si bien qu'il a été nécessaire de convoquer une seconde assemblée d'actionnaires et de porteurs de titres bénéficiaires. Ainsi, des avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire ont été publiés au Mémorial C, au Luxemburger Wort et au Tageblatt en date du 2 septembre 2008 et du 18 septembre 2008.

III. Les actionnaires et les porteurs de titres bénéficiaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires et des porteurs de titres bénéficiaires représentés et le nombre, respectivement de leurs actions et titres bénéficiaires ressort de listes de présence ; ces listes de présence signées par les actionnaires et les détenteurs de titres bénéficiaires présents, les mandataires des actionnaires et des détenteurs de titres bénéficiaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexé au présent acte.

Les procurations des actionnaires et des détenteurs de titres bénéficiaires représentés, paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, et ces listes de présence resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Il ressort des listes de présence que sur 1.914.000 actions en émission, 1.914.000 actions sont représentées à la présente assemblée générale et que sur les 574.200.000 titres bénéficiaires en émission 190.954.178 titres bénéficiaires sont représentés à la présente assemblée. Ce chiffre ne comprend pas les titres bénéficiaires que la Société détient elle-même.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la portion du capital représenté et du nombre des titres bénéficiaires représentés à la présente assemblée.

Une décision sur le point I de l'ordre du jour ne sera prise que si elle est votée par les deux tiers (2/3) des actionnaires et les deux tiers (2/3) des porteurs de titres bénéficiaires présents ou représentés, conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions sur les points II et III de l'ordre du jour seront prises si elles approuvées par une majorité simple des actionnaires et une majorité simple des porteurs de titres bénéficiaires présents ou représentés nonobstant la proportion des actions en émission et des titres bénéficiaires qui sont représentés à l'assemblée.

Il résulte de ce qui précède que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les tous les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, le président de l'assemblée a attiré l'attention des personnes présentes à l'assemblée sur le rapport détaillé contenu dans la circulaire envoyée aux actionnaires et expliquant les raisons qui ont motivé les propositions présentées à l'assemblée. Le président de l'assemblée a en outre donné une explication quant à la composition des avoirs qui seront transférés à Compagnie Financière Richemont S.A. suite à la réduction de capital de la Société visée au point I A. (i) de l'ordre du jour et a informé les personnes assistant à l'assemblée de certains événements ayant affecté ces avoirs et qui sont intervenus depuis la publication de la circulaire aux actionnaires et aux porteurs de titres bénéficiaires et les avis convoquant la présente assemblée. Sur ce, a comparu Reinet Investments Manager S.A., une société anonyme ayant son siège social au 65, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (le « Gérant ») représenté par Maître Yves Prussen agissant en vertu d'une procuration datée du 28 août 2008 qui restera annexée au procès-verbal de cette assemblée, et a déclaré souscrire à et libéré 1.000 Actions de Commandité devant être émises en contrepartie d'un apport en espèce d'un montant de vingt mille euros (€ 20.000) tel que prévu au point I B de l'ordre du jour. La preuve du paiement du prix de vingt mille euros (€ 20.000) a été mis à la disposition du notaire. Il est pris acte que les droits de souscription (« warrants ») mentionnés dans la décision F constituent des droits de souscription qui seront soumis à des conditions et modalités différentes de celles qui s'appliquent de par la loi et qui sont supprimées par l'effet de cette décision.

Les actionnaires et les porteurs de titres bénéficiaires ont ensuite pris les décisions suivantes:

*Première décision*

L'assemblée décide que:

A. Ce qui suit se produira simultanément à la date effective mentionnée au point C ci-dessous:

(i) l'actuel capital social émis de la Société sera réduit d'un montant de deux cent quinze million d'euros (€ 215.000.000) par l'annulation de toutes les un million neuf cent quatorze mille (1.914.000) actions existantes en contrepartie du transfert de la totalité des intérêts de la Société dans le domaine du luxe et un montant correspondant de deux cent quinze million d'euros (€ 215.000.000) sera transféré des réserves libres à une réserve non disponible;

(ii) en contrepartie de ce rachat et cette annulation, la Société transférera à Compagnie Financière Richemont S.A. la totalité de ses intérêts dans le domaine du luxe représentés par toutes les 1.007.500 actions détenues par la Société dans Richemont International S.A., une société anonyme régie par le droit suisse; 3.651.874 actions dans Richemont Holding Services S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise; 488.400.000 actions dans Richemont Luxury Group Limited, une société régie par les lois de Jersey (antérieurement constituée sous la loi luxembourgeoise sous la dénomination Richemont Luxury Group S.A. et dont le domicile a été transféré à Jersey); et 300.000 actions dans Richemont Finance S.A. une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise; d'une valeur comptable de cinq milliards cent soixante-dix-huit millions sept cent six mille six cent soixante-seize euros (€ 5.178.706.976);

(iii) la Société sera transformée simultanément en société en commandite par actions ayant le statut de société de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, la Réserve de Participation d'un montant de six cent quarante-cinq millions d'euros (€ 645.000.000) sera convertie en capital et les cinq cent soixante-quatorze millions deux cent mille (574.200.000) titres bénéficiaires en émission seront convertis en Actions de Commanditaire;

(iv) l'adoption par la Société de nouveaux statuts en la forme reprise ci-dessous, y compris une nouvelle clause d'objet (de transformer la Société en société en commandite par actions) telle que reprise à l'article 4 des Statuts et le changement de dénomination sociale de la Société en «Reinet Investments S.C.A.» entreront en vigueur;

### **Titre I.- Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination** Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions, sous la dénomination de «Reinet Investments S.C.A.» (ci-après dénommée la «Société»), régie par les lois du Luxembourg, notamment la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts» ou les «Statuts de Société»).

**Art. 2. Siège social** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant (tel que défini à l'Article 13). Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec des personnes situées à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales ; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

#### **Art. 4. Objet**

4.1. L'objet social de la Société est la titrisation et toute activité accessoire ou y afférente et/ou prévue par et sous réserve de la loi luxembourgeoise relative à la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la «Loi Titrisation»), par voie d'acquisition, de détention et/ou la prise en charge directement ou par l'intermédiaire d'une quelconque autre entité, de risques liés à des créances, autres types d'avoirs (y compris et de manière non limitative, toute sorte de titres, de prêts, de créances, d'unités, de garanties et autres actifs, y compris des actifs relatifs à des biens immobiliers) ou toute sorte d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, désignés collectivement «actifs sous-jacents».

4.2. La Société peut émettre de manière directe ou indirecte à travers des sociétés intermédiaires, toute sorte de titres sous quelque forme ou de quelque nature que ce soit, y compris et de manière non limitative, des actions, obligations et instruments de dette ainsi que des options ou bons de souscription donnant accès à des actions dont la valeur, la rentabilité ou le rendement dépendent directement ou indirectement des risques liés aux actifs sous-jacents.

4.3. La Société peut également emprunter ou lever des fonds sous la forme de prêts ou autre d'autres entités en vue de financer partiellement l'acquisition, la détention et/ou la prise en charge d'actifs sous-jacents et/ou pour respecter tout paiement, toutes distributions ou autre engagement qu'elle pourrait avoir, concernant les titres de la Société ou en vertu de tout contrat conclu dans le cadre d'une titrisation. La Société peut procéder à une distribution de toutes sortes et procéder à des rachats d'actions afin de fournir un retour sur investissement à des actionnaires. La Société peut de manière directe ou indirecte financer de telles distributions ou rachats de quelque manière que ce soit, y compris par le biais de la prise d'emprunt, la fourniture de sûretés dans le cadre de tout financement de la Société ou de filiales directes ou indirectes ou d'entités affiliées, l'émission de titres de toutes sortes ou autrement.

4.4. La Société peut vendre, céder, réacquérir et aliéner tous les actifs sous-jacents par tous moyens (y compris par des moyens de vente, de cession, d'échange, de conversion, d'apport ou par des opérations sur contrats dérivés ou d'échange.)

4.5. Dans le cadre de titrisations, la Société peut (directement ou indirectement) (i) acquérir, détenir et céder sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, des participations, des droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ou d'autres entités actives dans un secteur quelconque (y compris des biens immeubles); (ii) acquérir ou assumer des risques en accordant des prêts, des garanties, des titres et autre financement à des entités luxembourgeoises et/ou étrangères; (iii) acquérir par achat, souscription ou d'une toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou d'une toute autre manière de titres, d'obligations, de créances, billets, d'unités et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et des contrats concernant un ou plusieurs instruments y afférents; et (iv) toujours dans le cadre de la titrisation de tels risques, la Société pourra fournir tout assistance financière aux entités faisant partie de ces investissements en octroyant sans réserve des garanties ou titres ou prêts sous quelque forme que ce soit ou en subordonnant ses droits ou prendre des engagements ou prendre tout engagement ou conclure tout autre contrat; (v) acquérir, détenir et gérer son portefeuille (composés notamment d'actifs tels que ceux repris sous (i), (ii) et (iii) de ce paragraphe). La Société pourra également acquérir, détenir et céder des participations dans des sociétés de personnes, trusts, fonds et d'autres entités.

4.6. La Société peut accorder toute sorte de sûretés sur ses biens en vertu d'une loi quelconque, et ce à tout investisseur, trustee, dépositaire de titres, agent de sûretés, représentant-fiduciaire ou toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la titrisation ou tout créancier de la Société ou de filiales directes ou indirectes ou d'entités affiliées dans le cadre de la titrisation ou avec lesquelles la Société a conclu des contrats en relation avec une titrisation en vue de garantir les obligations pécuniaires ou autres engagements de la Société ou de l'une de ses filiales ou entités affiliées concernant tout titre émis ou sous tout contrat aux fins de ou en relation avec l'acquisition et la titrisation de tels actifs. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des contrats dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous les actes qu'il est nécessaire de préparer, d'exécuter et de conclure ou qui sont accessoires à ou en relation avec une titrisation.

4.7. La Société peut céder, transférer ou disposer d'une partie ou de la totalité des actifs sous-jacents d'une manière et pour un prix, comme le Gérant ou toute autre personne nommée à cette fin l'aura convenu à ce moment. La Société peut employer la totalité ou une partie de tout revenu ou rendement provenant de tout actif sous-jacent (y compris le produit de la vente qui en résulte) en vue d'acquérir d'autres ou davantage d'actifs sous-jacents (directement ou indirectement) et peut réinvestir toute somme perçue de la manière qu'elle juge appropriée.

4.8. La Société peut effectuer toute opération technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à ou nécessaire à la réalisation de son objet (pourvu que celles-ci restent dans le champ d'application de la Loi Titrisation). La Société peut, en tant que de besoin, détenir des fonds provenant d'émissions de ses Actions ou autres valeurs mobilières de la Société en attendant un investissement au moyen d'une titrisation. Par ailleurs, la Société peut conserver certains fonds n'ayant pas été distribués conformément aux conditions de sa politique de dividendes. Le Gérant peut décider d'affecter des fonds sur un compte ou un compte de réserve ayant été ouvert par la Société afin de détenir, à tout moment, suffisamment de fonds pour couvrir les frais et dépenses relatifs aux activités de la Société, tels qu'établis par le Gérant. De telles activités comprennent notamment des frais de gestion continu (y compris les frais généraux), la rémunération du Gérant, les débours du Gérant, les frais d'assurance et les frais de service. Les fonds issus de comptes de réserve seront distribués aux actionnaires de la Société si le Gérant estime que des frais supplémentaires d'exploitation à court terme ou liés au fonds de roulement ne sont pas susceptibles d'être encourus.

4.9. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque (ci-après dénommée la «Banque Dépositaire»), qui devra satisfaire aux exigences de la Loi Titrisation. Tous les actifs et titres liquides de la Société seront détenus par la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la Loi Titrisation.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire volontaire ou non, une autre entité éligible au statut d'institution de crédits sera immédiatement désignée pour lui succéder. Une telle désignation devra s'opérer dans les deux mois du retrait de la Banque Dépositaire.

## Titre II.- Capital Social - Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune de ces classes, une «Classe») à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions» chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée.

Le capital émis de la Société est fixé à six cent quarante-cinq millions mille cent vingt-trois euros (€ 645.001.123) représenté par mille (1.000) Actions de Commandité entièrement libérées et sans valeur nominale et cinq cent soixante-quatorze millions deux cent mille (574.200.000) Actions de Commanditaire sans valeur nominale.

Les Actions de Commandité sont détenues par Reinet Investments Manager S.A., une société anonyme, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise, ayant son siège sociale au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

Le capital autorisé de la Société (y compris le capital émis) est fixé à un milliard cent vingt-trois millions trois cent deux mille (€1.123.302.000) euros représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (999.999.000) Actions de Commanditaire et mille (1.000) Actions de Commandité. Toutes les Actions de Commanditaire autorisées mais non émises viendront à échéance au bout d'une période de cinq (5) ans après la publication du présent acte au Mémorial. Le Gérant est habilité à émettre, dans le cadre du capital autorisé, d'autres Actions de Commanditaire (et/ou des instruments convertibles en Actions de Commanditaire ou conférant un droit de souscription à des Actions de Commanditaire), à hauteur de la totalité du capital autorisé ou une partie de celui-ci, le cas échéant, et le Gérant peut, au moment de l'émission d'Actions autorisées, désappliquer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants, tel qu'il pourra le déterminer à sa discrétion sans toutefois perdre de vue l'intérêt social. Dans l'hypothèse d'émissions d'Actions de Commanditaire dans le cadre du capital autorisé, le Gérant devra faire constater ces émissions et la modification du présent Article 5 par acte notarié conformément à la loi.

La Société peut procéder au rachat d'actions propres dans les limites établies par la loi.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions, auquel cas chaque Action de Commanditaire de la Classe concernée sera sub-divisée en cent (100) coupures de valeur égale.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des présents Statuts).

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses agents ou toute personne dûment habilitée, la charge d'accepter les souscriptions concernant le règlement et la réception du paiement de ces nouvelles Actions.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions de Commanditaire en contrepartie d'apports en nature, conformément à la loi luxembourgeoise. Dans ce cas, les apports en nature seront soumis à un rapport établi par un réviseur indépendant, comme requis par la loi luxembourgeoise.

**Art. 6. Actions sous formes nominatives.** Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

Un registre d'actionnaires doit être maintenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce registre d'actionnaires doit contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions et, selon le cas, les coupures qu'il détient.

L'inscription du nom de l'actionnaire au registre des actionnaires prouve son droit sur ces Actions.

Le(s) Gérant(s) peut (vent) accepter d'inscrire au registre des actionnaires un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve des dispositions relatives aux transferts contenues dans les présents Statuts.

Les actionnaires doivent communiquer à la Société une adresse à inscrire au registre des actionnaires à laquelle tous les avis et annonces seront envoyés. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au registre des actionnaires et ce par le biais d'une notification écrite à la Société.

Toutefois, lorsque les Actions de Commanditaire sont inscrites au registre des actionnaires pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de règlement de titres ou au nom de l'opérateur de ce système ou au nom d'un dépositaire professionnel de titres ou tout autre dépositaire (ces systèmes, ces professionnels ou autre dépositaire étant ci-après dénommés les « Dépositaires ») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société - sous réserve d'avoir reçu un certificat en bonne et due forme de la part du Dépositaire auprès duquel les Actions se trouvent en dépôt - donnera l'autorisation à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Actions, y compris l'accès et le droit de voter aux assemblées générales. La Société considérera ces personnes comme étant des propriétaires aux fins de l'Article 7 des présents Statuts. Le Gérant peut déterminer les conditions formelles auxquelles lesdits certificats devront se conformer. Nonobstant ce qui précède, la Société effectuera des paiements par voie de dividendes, en espèces, en actions ou autres actifs, uniquement entre les mains du Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit au registre des actionnaires ou conformément à leurs instructions. Ce paiement libérera la Société de toutes les obligations découlant de ces paiements.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles Actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire commun pour représenter cette/ces Action(s) vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à cette/ces Action(s) seront suspendus.

**Art. 7. Certification des Actions.** Une confirmation par écrit de l'inscription au registre des actionnaires sera délivrée aux actionnaires et, dans le cas d'espèce prévu à l'Article 6 des Statuts, sur demande, aux Dépositaires et sous-dépositaires inscrits au registre des actionnaires. Sauf dans le cadre des procédures relatives au transfert d'Actions fongibles prévues à l'Article 6 des présents Statuts, le transfert d'Actions devra être effectué par déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs agents dûment désignés. La Société peut accepter tout autre document, acte, ou correspondance faisant foi suffisante du transfert.

Aucune inscription ne doit être faite au registre des actionnaires et aucun acte de transfert ne doit être reconnu par la Société durant une période prenant effet au 5<sup>ème</sup> (5) jour ouvrable qui précède l'assemblée générale des actionnaires et prenant fin à la clôture de cette assemblée générale, à moins que le Gérant fixe un délai plus court.

**Art. 8. Actions - Droits de vote.** Sous réserve des dispositions des présents Statuts, chaque Action ouvre droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires.



**Art. 9. Rachat des Actions.** Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres Actions à tout moment sous réserve des limitations prévues par la loi.

Aucun rachat ne peut être requis par les actionnaires et les Actions de la Société, si elles sont rachetées, seront rachetées par celle-ci uniquement sur décision du Gérant, sous réserve des conditions définies par la loi.

La Société peut, à la discrétion du Gérant, proposer le rachat d'Actions de Commanditaire jusqu'au montant prévu par, et conformément aux conditions spécifiées dans les présents Statuts ou dans tout document publié parallèlement à l'admission à la cotation de titres de la Société ou en rapport avec la négociation des titres de la Société, par avis signifié aux détenteurs d'Actions de Commanditaire. Une offre de rachat devra normalement être proposée à tous les actionnaires au pro rata du nombre d'Actions de Commanditaire qu'ils détiennent.

Immédiatement après la clôture des bureaux à la date spécifiée dans l'avis de rachat, chaque détenteur ayant accepté l'offre de rachat cessera/cesseront d'être le(s) propriétaire(s) des Actions mentionnées dans l'avis de rachat et son (leurs) nom(s) devra (ont) être supprimé(s) du registre de actionnaires. Toute personne se trouvant dans cette situation cessera de bénéficier des droits découlant de la qualité d'actionnaire de la Société s'agissant des actions ainsi rachetées, à compter de la clôture des bureaux à la date mentionnée dans l'avis de rachat auquel il est fait référence ci-dessus.

Dans tous les cas, l'offre et l'avis de rachat seront délivrés au(x) détenteur(s) des Actions par courrier adressé à ce(s) détenteur(s) à son(leur) dernière(s) adresse(s) apparaissant dans le registre des actionnaires ou connue de la Société (y compris, selon le cas, tout Dépositaire). Le(s) détenteur(s) des Actions ayant accepté l'offre de rachat devra (ont) sans délai indiquer un compte bancaire sur lequel le prix de rachat des Actions ainsi rachetées sera transféré.

Le Gérant peut, en outre, racheter pour le compte de la Société, des Actions de Commanditaire sur un marché boursier ou sur un marché organisé sur lequel les Actions sont négociées.

**Art. 10. Conditions de notification et pouvoir d'imposer des restrictions de détention.** La Société et ses actionnaires se conformeront aux exigences de la loi du 11 janvier 2008 sur les exigences en matière de transparence (la «Loi Transparence») sous réserve toutefois qu'en sus des limites imposées par ladite loi, chaque actionnaire sera dans l'obligation de notifier toute acquisition ou toute disposition à la Société si la part d'Actions détenue par celui-ci, de manière directe et/ou indirecte, y compris celles réputées être sous son contrôle dans les circonstances prévues par l'Article 9 de la Loi Transparence, atteint, dépasse ou descend sous le seuil des trois pourcents (3%), faute de quoi le Gérant peut, au nom de la Société, ne tenir aucun compte des droits de vote attachés aux Actions détenues, ou réputées détenues par un actionnaire ayant dépassé ce seuil.

Par ailleurs, la Société peut restreindre ou empêcher l'acquisition d'Actions de Commanditaire dans la Société (y compris la jouissance directe ou indirecte de celles-ci) par une personne, une entreprise ou personne morale, si cette détention résulte en une infraction à une loi ou un règlement, au Luxembourg ou à l'étranger, ou s'il en résulte que la Société est frappée d'impôts autres que ceux du Grand-Duché de Luxembourg, ou si cette détention est susceptible de l'avis du Gérant d'entraîner des conséquences préjudiciables pour d'autres détenteurs d'une majeure partie d'Actions de Commanditaire dans la Société. À cet effet, la Société peut:

(a) refuser d'émettre des Actions de Commanditaire et refuser d'inscrire le transfert d'Actions de Commanditaire, s'il apparaît que cette inscription ou ce transfert pourrait engendrer une propriété légale ou de jouissance des Actions de Commanditaire par un actionnaire ayant dépassé un seuil ou enfreint une restriction relative à la propriété imposée par le Gérant conformément à l'Article 10; et

(b) à tout moment exiger de toute personne dont le nom est inscrit au registre ou toute personne cherchant à inscrire le transfert des Actions de Commanditaire au registre des actionnaires de lui fournir toute information accompagnée d'un affidavit qu'il jugerait utile afin de déterminer si la jouissance des Actions de Commanditaire se trouve au niveau d'une personne étant dans l'impossibilité de détenir des Actions de Commanditaire pour des raisons établies par le Gérant conformément à l'Article 10.

L'exercice par le Gérant des pouvoirs conférés par l'Article 10 ne devra pas être remis en question ou invalidé dans tous les cas, pour motif d'insuffisance de preuves de la propriété d'Actions de Commanditaire par toute personne ou parce que la propriété réelle des Actions de Commanditaire était autre que celle dont le Gérant avait connaissance à la date de l'avis de rachat, sous réserve que, dans ce cas, lesdits pouvoirs aient été exercés de toute bonne foi.

### **Titre III.- Responsabilité des actionnaires**

**Art. 11. Actions de Commandité et Actions de Commanditaire.** Les détenteurs des Actions de Commandité («Actionnaires Commandités») sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions de Commanditaire («Actionnaires Commanditaires») d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales. Ces actionnaires ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action de Commanditaire qu'ils ont souscrite et qui ont elles été émises et tous autres engagements en cours et autres responsabilités vis-à-vis de la Société en rapport avec leur engagement d'apport au capital de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions de Commanditaire ne sont pas tenus de toutes dettes et obligations de la Société au-delà de ces montants.

**Art. 12. Transfert des Actions de Commandités.** Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transmissibles à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité pour les obligations financières de la Société est illimitée.

#### **Titre IV.- Gérance et Surveillance**

**Art. 13. Gérance.** La Société sera gérée par Reinet Investments Manager S.A. (le «Gérant») en sa qualité d'Associé Commandité de la Société. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que de tous autres débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix (10) pourcents desdites dépenses. Ces montants seront mensuellement exigibles sur base d'une estimation. Un décompte final doit être établi sur base des comptes vérifiés du Gérant.

**Art. 14. Pouvoirs de Gestion.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires appartiennent au Gérant.

Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité suivant sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

Le Gérant peut, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des directeurs ou agents de la Société. Les directeurs et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Le Gérant prendra toute mesure appropriée en vue de préserver les intérêts de la Société et de ses actionnaires en général. Le Gérant doit faire tout son possible en vue d'assurer que les mêmes fonctions soient attribuées au Collège des Commissaires dans la principale filiale ou dans les filiales de la Société.

Aucune décision du Gérant pour le compte de la Société concernant les points suivants ne sera valable à moins d'avoir été approuvée par le Collège des Commissaires (tel que défini à l'Article 18):

(a) toute modification de la politique d'investissement de la Société, telle qu'annoncée dans le cadre de son admission à la cotation ou l'adoption d'une nouvelle politique d'investissement annoncée publiquement;

(b) une rupture significative par rapport à la politique d'investissement de la Société de temps à autre;

(c) une rupture significative par rapport à toute annonce importante quant à la conduite future des affaires de la Société faite en relation avec l'admission à la cotation de titres ou autrement en vertu d'une obligation en matière de cotation ou en relation avec la cotation de titres de la Société;

(d) toute modification importante des conditions auxquelles le gestionnaire ou le consultant en investissements est lié à la Société;

(e) une annonce faite par la Société de même nature que celle faite au paragraphe(a);

(f) l'exercice, par la Société, de tout pouvoir autorisant la modification des Statuts de Société ou de documents constitutionnels équivalents de la principale filiale de la Société ou de liquider ou dissoudre toute filiale principale ou toute décision de la Société relative à une filiale principale qui entraverait considérablement les pouvoirs du Collège des Commissaires ou son équivalent au niveau de la filiale;

(g) l'émission de nouvelles actions par la Société, en dessous de la valeur nette d'inventaire de la Société;

(h) toute transaction entre parties liées, une transaction non prévue par les présents Statuts conclue entre la Société ou une filiale principale et une personne ou entité qui:

(i) contrôle la Société ou se trouve sous le contrôle commun avec la Société; ou

(ii) le Gérant ou le gérant de cette filiale importante contrôle ou est contrôlé par ou en vertu d'un contrôle commun autre qu'une filiale de la Société;

ou

(iii) est une entreprise qui détient une participation de contrôle dans une exploitation commune significative dans laquelle la Société ou cette filiale principale est un entrepreneur;

ou

(iv) est un employé ou un membre du conseil d'administration du Gérant ou de cette filiale principale ou du Gérant ou d'une éventuelle entité décrite ci-dessus (ou est un membre proche de la famille de cette personne).

A ces fins, la décision du Collège des Commissaires quant à la portée ou l'importance de la question sera déterminante.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le Collège des Commissaires nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée dans un délai de quinze jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des

conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute ou liquidée.

**Art. 15. Signatures ayant force obligatoire.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucune contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou entités, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

**Art. 17. Révision des comptes.** Les comptes annuels et comptes consolidés (le cas échéant) devront être contrôlés et la cohérence du rapport de gestion en comparaison avec ces comptes devra être vérifiée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par le Gérant conformément au chapitre 4 de la Loi relative à la Titrisation et ce, pour une période qui ne doit pas dépasser un (1) an. Tout réviseur ainsi désigné peut être révoqué par le Gérant. Les réviseurs peuvent être nommés de nouveau.

**Art. 18. Collège des Commissaires.** Les opérations de la Société sont soumises à la revue et à la surveillance d'un conseil composé au minimum de trois (3) commissaires (le «Collège des Commissaires») dont les membres ne doivent pas être des actionnaires, des administrateurs ou des employés du Gérant ou de l'actionnaire principal du Gérant ou de toute entité dans laquelle la Société a un intérêt essentiel direct ou indirect. Le Collège des Commissaires peut être consulté par le Gérant sur les sujets, que le Gérant aura déterminé. Aucune action qui amènerait, en vertu de la loi en vigueur ou conformément aux Statuts, le Gérant à outrepasser ses pouvoirs ne sera considérée comme valable à moins d'avoir été autorisée par le Collège des Commissaires.

Le Collège des Commissaires aura comme fonction générale la surveillance des opérations de la Société et il aura les pouvoirs spécifiques qui lui sont conférés par les présents Statuts. Ses membres peuvent examiner, mais ne sont pas en mesure de prendre possession des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et, de manière générale, toutes archives de la Société.

Le Collège des Commissaires est tenu lors l'assemblée générale des actionnaires de présenter un rapport relatif aux résultats de sa mission qui lui a été confiée en faisant les recommandations qu'il jugera utiles.

Le Collège des Commissaires peut exiger toutes informations du réviseur indépendant de la Société qu'il jugera utile à l'accomplissement de sa fonction.

Les membres du Collège des Commissaires seront nommés par le biais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, laquelle fixe leur rémunération ainsi que la durée de leurs fonctions sans que l'accord du Gérant soit requis. Ils sont rééligibles.

Le Collège des Commissaires peut élire l'un de ses membres au poste de président. Le Collège des Commissaires sera convoqué par son président ou par le Gérant.

Un avis de convocation à toute assemblée du Collège des Commissaires sera envoyé par écrit à tous les membres du Collège des Commissaires au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation à l'assemblée. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution adoptée par le Collège des Commissaires.

Tout membre pourra agir lors de toute assemblée en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication attestant de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Collège des Commissaires ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés à l'assemblée.

Les résolutions du Collège des Commissaires sont actés dans les procès-verbaux signés par le président de l'assemblée. Des copies des extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président de l'assemblée ou deux autres membres.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée.

Les résolutions approuvées et signées par voie écrite par tous les membres du Collège des Commissaires auront le même effet que les résolutions votées aux assemblées du Collège des Commissaires; chaque membre doit approuver cette résolution par écrit, par télégramme, par téletex, télécopieur ou tout autre moyen de communication. Cette ap-

probation doit être confirmée par écrit et tous les documents doivent former le procès-verbal qui prouve qu'une telle résolution a été prise.

Tout membre du Collège des Commissaires peut participer à toute assemblée par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée.

### **Titre V.- Assemblées Générales**

**Art. 19. Pouvoirs et convocation.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 14 (Pouvoirs de Gestion) des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant ou le Collège des Commissaires. Les assemblées générales sont convoquées par un avis du Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé par à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

**Art. 20. Procédure.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois de septembre de chaque année à 14h ou à la date indiquée dans les convocations. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute l'assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire, par écrit, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant assurant l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera réputée valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant ou, si celle-ci est convoquée par le Collège des Commissaires, par une personne désignée par le Collège des Commissaires. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votants, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts.

**Art. 21. Assemblées ordinaires.** Les affaires ordinaires de la Société, devant être traitées lors des assemblées des actionnaires, concerneront la discussion et l'approbation des comptes annuels tels que présentés par le Gérant, la considération et l'approbation des résultats annuels proposés par le Gérant (y compris, mais sans limitation la distribution des dividendes), la nomination, la révocation et la rémunération des membres du Collège des Commissaires ainsi que la décharge à donner au Gérant et aux membres du Collège des Commissaires. Le renvoi doit être annoncé au Gérant et aux membres du Collège des Commissaires.

D'autres affaires pourront être évoquées lors d'une assemblée générale sur proposition du Gérant à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou par les présents Statuts.

**Art. 22. Assemblée Générale extraordinaire.** Toute assemblée des actionnaires convoquée dans le but d'examiner un point qui n'entre pas dans le champ d'application de l'Article 21 (y compris toute proposition quant à la modification des Statuts ou la décision sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts) doit être convoquée en tant qu'assemblée générale extraordinaire. Lors d'une telle assemblée, les actionnaires ne délibèrent valablement que si le quorum requis par la loi est atteint.

Les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve d'avoir été approuvées par le Gérant lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à moins qu'il n'en soit disposé par la loi ou dans les présents Statuts.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

### **Titre VI.- Exercice comptable - Affectation des bénéfices**

**Art. 24. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société débutera le 1<sup>er</sup> avril et prendra fin le 31 mars de la même année.

**Art. 25. Comptes - Distribution des bénéfices.** Il incombera au Gérant d'établir le bilan annuel et le compte des profits et pertes de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable. Ces comptes seront vérifiés par le réviseur indépendant et sera soumis à l'assemblée des actionnaires pour accord.

Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%), qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Le solde pourra faire l'objet d'une distribution aux actionnaires sur proposition du Gérant, qui devra être approuvée par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts, étant entendu que cette distribution ne pourra dépasser le montant proposé par le Gérant.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve des conditions prévues par la loi.

Une distribution des primes d'émission aux actionnaires pourra avoir lieu sur proposition du Gérant, proposition qui devra être approuvée par décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut, sur proposition du Gérant, décider de prélever tout montant sur le compte prime d'émission pour l'affecter à la réserve légale.

**Art. 26. Prescription.** Un dividende déclaré sur une Action mais non payé durant une période de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, il sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 27. Nomination des liquidateurs.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou un ou plusieurs liquidateurs (sil s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui décident cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 28. Distribution des produits de la liquidation.** Les produits nets de la liquidation devront être versés aux détenteurs d'Actions de Commanditaire et aux détenteurs d'Actions de Commandité au prorata de leur participation étant entendu que les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité ont le même rang.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 29. Droit applicable.** Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par la Loi Titrisation.

B. L'émission, à la date effective, de mille (1.000) Actions de Commandité au Gérant dont le pair comptable total s'élève à mille cent vingt trois euros (€ 1.123) payées en espèces à un prix de souscription de vingt euros (€ 20), tel qu'indiqué ci-avant;

C. La date effective à laquelle les actions mentionnées dans les décisions qui précèdent deviendront effectives et à partir de laquelle la Société continuera comme société en commandite par actions, où le conseil d'administration cessera d'exister, que tous les pouvoirs de gestion seront exercés par le Gérant tels que décrits dans les Statuts qui seront adoptés par la présente assemblée, et à laquelle les nominations du Collège des Commissaires prendront effet sera la date à laquelle toutes les actions correspondantes devant être prises par Compagnie Financière Richemont S.A. (qui comprennent, entre autre, la séparation des actions de Compagnie Financière Richemont S.A. des titres bénéficiaires de la Société) prendront effet.

Les administrateurs actuels de la Société ont instruction et sont autorisés à constater la prise d'effet de ces actions par Compagnie Financière Richemont S.A. et à émettre immédiatement les Actions de Commandité au Gérant et de faire constater l'entrée en vigueur de toutes les modifications aux Statuts, y compris les changements mentionnés ci-dessus, par acte notarié.

L'assemblée constate qu'avec l'entrée en vigueur des nouveaux Statuts et la transformation de la Société en société en commandite simple, le réviseur d'entreprises ainsi que le commissaire aux comptes de la Société n'ont plus de fonction alors que le commissaire aux comptes est remplacé par le Collège des Commissaires et que le réviseur d'entreprises sera nommé par le Gérant en application de la Loi Titrisation.

D. Suite à la mise en oeuvre de la transformation de la Société en société en commandite par actions et la conversion des titres bénéficiaires existants en Actions de Commanditaire, le capital social émis de la Société sera réduit par l'annulation d'approximativement 495.599.271 Actions de Commanditaire et le transfert aux détenteurs de ces Actions de Commandité annulées, de 351.032.964 actions détenues par la Société dans British American Tobacco p.l.c. («BAT»), le Gérant est autorisé à gérer les arrondis de la manière qu'il estimera juste et raisonnable. Le Gérant a instruction et est autorisé à mettre en oeuvre l'annulation des Actions de Commanditaire de la Société (en conformité avec les principes de traitement égalitaire des détenteurs d'Actions de Commanditaire) endéans une période de deux mois suivant la date effective mentionnée au point C ci-dessous, en:

- (i) annonçant la réduction de capital proposée;

(ii) déterminant la date effective de réduction de capital, affectant les actions BAT aux personnes qui y ont droit et annulant les Actions de Commanditaire de la Société qui y correspondent dans le registre des actionnaires de la Société;

(iii) débitant le compte de capital de la Société du montant de la réduction de capital, créant un compte de réserve spéciale d'un montant égal au pair comptable des Actions de Commanditaire ainsi annulées et débitant le solde de la valeur comptable des actions BAT ainsi distribuées de toutes autres réserves (sauf le compte de réserve spéciale mentionné ci-dessus);

(iv) déterminant en conséquence le montant définitif de la réduction de capital et le nombre d'Actions de Commandité annulées;

(v) prenant acte des modifications consécutives de ce qui précède des Statuts et constatant ces modifications par acte notarié,

(vi) d'un façon générale, suivant toute étape, prenant toute action et accomplissant toute formalité appropriés ou utiles à la mise en œuvre de cette décision.

E. Suite à la transformation de la Société en société en commandite par actions et la conversion des titres bénéficiaires existants en Actions de Commanditaire et à peu près à la date de la réduction de capital mentionnée au point D ci-dessus, le capital social de la Société sera augmenté par l'émission de trente millions deux cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante et une (30.255.541) Actions de Commanditaire (ces actions bénéficiant du même rang que les Actions de Commanditaire en émission à cette date). Le Gérant est autorisé à accepter les souscriptions aux Actions de Commanditaire à un prix égal à la valeur nette déterminée conformément aux principes stipulés dans les Statuts devant être adoptés au point A de cette décision, directement ou indirectement aux actionnaires de Remgro Limited en contrepartie de l'apport direct ou indirect de vingt et un millions quatre cent trente mille (21.430.000) actions dans BAT.

F. Le Gérant a instruction d'émettre, par la suite, à tous les actionnaires de la Société des droits de souscription (warrant) (pour chaque Action de Commanditaire détenue) conférant le droit aux détenteurs de ces droits de souscriptions de souscrire à des Actions de Commanditaire supplémentaires dans la Société à un ratio qui sera déterminé par le Gérant sous réserve de l'accord du Collège des Commissaires, alors que ces Actions de Commanditaire seront souscrites par l'apport d'un nombre déterminé d'actions dans BAT ou un apport équivalent déterminé par le Gérant en sa seule et absolue discrétion sur exercice des droits de souscription («Ratio d'Echange à la Souscription») et le Gérant a instruction et est autorisé à déterminer (i) avec l'accord du Collège des Commissaires, le Ratio d'Echange à la Souscription qui sera fonction d'un escompte au ratio d'échange calculé au moyen du prix théorique de l'action de la Société, à l'exclusion des droits de souscription, divisé par le prix d'une action BAT converti en euros, (ii) tous autres termes et conditions de ces droits de souscription et (iii) la procédure en vertu de laquelle les Actions de Commanditaire seront émises, y compris la suppression des droits préférentiels de souscription prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'émettre les Actions de Commanditaire suite à l'exercice des droits de souscription et de la réception de l'apport mentionné ci-dessus.

G. Le Gérant a instruction de conclure un contrat de prise ferme dans le cadre des Actions de Commanditaire devant être émises suite à l'émission des droits de souscriptions et d'émettre, dans le cadre du capital autorisé de la Société et dans les deux jours ouvrables à la négociation à la bourse de Luxembourg suivant l'émission d'Actions de Commanditaire conformément au point F, au minimum 5.000.000 d'Actions de Commanditaire supplémentaires aux souscripteurs ou, à la demandes des souscripteurs, à toute personne qu'ils désignent alors que l'émission d'Actions de Commanditaire devra être faite en contrepartie d'un apport en nature consistant en des actions dans BAT ou un apport équivalent déterminé par le Gérant en sa seule et absolue discrétion. Le Gérant a instruction de déterminer le ratio d'échange auquel les Actions de Commanditaire supplémentaires seront émises, et qui sera, à la date de détermination du Ratio d'Echange à la Souscription, calculé comme la valeur nette estimée par Action de Commanditaire après émission des Actions de Commanditaire conformément au point F ci-dessus divisé par le prix de l'action BAT converti en euros.

#### *Deuxième décision*

Les personnes suivantes sont nommées membres du Collège des Commissaires avec effet à la date effective mentionnée au point C de la première décision et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra le 30 septembre 2009:

- Yves-Andre Istel, 1251, avenue of the Americas, 51st Floor, NY 10020 New York, United States of America;
- Ruggero Magnoni, 4, Piazza del Carmine, 20121 Milano, Italy;
- Alan Quasha, 40 West, 57th Street, 20th Floor, NY 10019 New York, United States of America;
- Jürgen Schrempp, Armulfstrasse 61, D-80636 Munich, Germany.

#### *Troisième décision*

Le Gérant est autorisé à procéder de temps à autre au rachat, à l'acquisition ou à la réception au nom de la Société, d'actions de la Société à hauteur maximum de dix pour cent (10%) du montant du capital social émis de temps à autre, sur un marché boursier ou lors de transactions commerciales sous seing privé ou de toute autre manière, et en cas d'acquisition onéreuse, à un prix d'achat qui (A) ne peut être inférieur à 80% de la valeur la plus faible des titres sur une période de 30 jours qui précèdent la date d'acquisition (B) ni supérieur à (i) la valeur de marché moyenne des Actions de Commanditaire lors des 5 jours qui précèdent le jour au cour duquel l'acquisition est faite augmentée de 5 % et (ii) à un prix supérieur au prix le plus élevé du dernier marché indépendant conclu et le prix actuel le plus élevé offert sur les

marchés alors que l'acquisition doit se faire suivant les conditions et modalités déterminées par le Gérant, sous réserve que l'acquisition soit conforme à l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi qu'à toutes autres dispositions légales ou réglementaires, cette autorisation étant donnée pour une période de 18 mois.

Conditions:

Des décisions sur les points ci-dessus ne seront effectives qu'à condition que: (i) les décisions reprises dans une convocation (publiée à peu près le même jour que l'avis de convocation de la présente assemblée) à une assemblée générale de Compagnie Financière Richemont S.A. aient été prises par les actionnaires de Compagnie Financière Richemont S.A.; (ii) le conseil d'administration de Compagnie Financière Richemont S.A. fasse les démarches nécessaires pour séparer les actions dans Compagnie Financière Richemont S.A. des titres bénéficiaires émis par la Société de sorte à permettre que les actions de Compagnie Financière Richemont S.A. puissent être négociées de façon séparée des titres bénéficiaires émis par la Société; (iii) les actions dans Compagnie Financière Richemont S.A. soit admises à la cotation sur le «EU-Compatible segment» de la SWX Bourse Suisse et à la négociation sur le «EU-regulated segment» de SWX Europe Limited; (iv) les actions de commanditaire de Reinnet Investments S.C.A. soient admises à la négociation à la bourse de Luxembourg; (v) les certificats de dépôts représentant des actions de commanditaire de Reinnet Investment S.C.A. soient admis à la cotation à la bourse de Johannesburg; (vi) les certificats de dépôts représentant des actions ordinaires de Compagnie Financière Richemont S.A. soient admis à la cotation à la bourse de Johannesburg; et (vii) les décisions reprises dans une convocation à une assemblée des actionnaires de Remgro Limited soient prises en conformité avec leurs conditions et modalités.

La première décision a été adoptée par un vote favorable de 1.1914.000 actions et par un vote favorable de 190.425.501 titres bénéficiaires; alors que les porteurs de 364.167 titres bénéficiaires ont voté contre et que les porteurs de 164.510 titres bénéficiaires se sont abstenus.

La deuxième décision a été adoptée par un vote favorable de 1.1914.000 actions et par un vote favorable de 180.310.279 titres bénéficiaires; alors que les porteurs de 10.245.699 titres bénéficiaires ont voté contre et que les porteurs de 398.200 titres bénéficiaires se sont abstenus.

La troisième décision a été adoptée par un vote favorable de 1.1914.000 actions et par un vote favorable de 190.155.465 titres bénéficiaires ; alors que les porteurs de 445.789 titres bénéficiaires ont voté contre et que les porteurs de 352.924 titres bénéficiaires se sont abstenus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance fut levée à 14.30 heures.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que le procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée générale extraordinaire du présent procès-verbal, les membres du bureau et Maître Yves Prussen, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: E. MICHOTTE, M. KILGARRIFF, R. GOSCH, Y. PRUSSEN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 2008, Relation GRE/2008/4011 - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 octobre 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008129328/213/1598.

(080152362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

---

**ML EMGF Mosel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.402.

Il ressort du contrat intitulé «Deed of Transfer» conclu le 14 Juillet 2008 portant sur la cession des parts sociales de la société ML EMGF Mosel S.à r.l. les transferts de parts sociales consécutifs suivants:

3,861 Parts sociales préférentielles de Catégories B détenues par J.P. Morgan Securities Ltd, ayant son siège social au 125, London Wall, Londres EC2Y 5AJ, Royaume Uni en faveur de AN (123) Plc., ayant son siège social au Abbey National House, 2 Triton Square, Regent's Place, Londres NW1 3AN, Royaume Uni;

2,222 Parts sociales préférentielles de Catégories B détenus par J.P. Morgan Securities Ltd, adresse sus mentionnée, en faveur de Abbey National Treasury Services Investments Limited, ayant son siège social au Abbey National House, 2 Triton Square, Regent's Place, Londres NW1 3AN, Royaume Uni;

1,298 Parts sociales préférentielles de Catégories B détenus par J.P. Morgan Securities Ltd, adresse sus mentionnée, en faveur de Abbey National American Investments Limited, ayant son siège social au Abbey National House, 2 Triton Square, Regent's Place, Londres NW1 3AN, Royaume Uni;

3.619 Parts sociales préférentielles de Catégories B détenus par J.P. Morgan Securities Ltd, adresse sus mentionnée, en faveur de Abbey National UK Investments, ayant son siège social au Abbey National House, 2 Triton Square, Regent's Place, Londres NW1 3AN, Royaume Uni.

Luxembourg, le 19 Septembre 2008.

Steen Foldberg

Gérant

Référence de publication: 2008127443/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Albergo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.000.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 93.556.

Le conseil d'Administration tenu en date du 25 septembre 2008 décide de nommer avec effet au 31 août 2008, M. Christoph Schleissing, né le 17 février 1964 à Lüdenscheid (Allemagne), résidant professionnellement 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en qualité de délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Pour la société

Xenia Kotoula

Gérant Classe A

Référence de publication: 2008128460/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**Norisco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 32.024.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 19 juillet 2008 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Sont renommés Administrateurs:

M. Wolfgang Burre, demeurant 3, Autumn Street, Rivonia 2128 Afrique du Sud;

M. Thierry Dalais, demeurant à 3, Autumn Street, Rivonia 2128 Afrique du Sud;

Wilderness Safaris limited, société avec le siège social à Par la ville Place, 14, 3rd floor, Par la ville Road Hamilton HMTX Bermuda.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte Croix.

Luxembourg, le 19 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008128431/536/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.